Psytel

Ingénierie de l'information

Programme DAPHNE II – Année 2006

Estimation du coût des violences conjugales en Europe

« IPV EU_Cost »

Projet n° JLS/DAP/06-1/073/WY

Rapport scientifique

mn-090629

Date de début : 01/04/2007 Date de fin : 31/03/2009

Nom de l'organisme de coordination : Société Civile Psytel

Ce rapport a été rédigé sous la responsabilité de :

Marc Nectoux – Société Civile Psytel / FR
33, rue du Commandant René Mouchotte - F-75014 Paris (France)
Tél./fax : +33 1 40 46 17 79 +33 6 07 62 45 84
E-mail : nectoux@psytel.eu site : www.psytel.eu

Organisations partenariales :
National Institute of Public Health - NIPH / DK
Comisión para la Investigación de Malos Tratos a Mujeres - CIMTM / ES
Women's Rights Association – NANE / HU

Experts :
Contributeurs : Sandrine Baffert, Jean-Pierre Darlot, Claude Mugnier et Bertrand Thélot
Experte évaluation interne : Maïté Albagly

Un CD-Rom contenant l'ensemble des documents et le logiciel IPV EU_Cost peut être fourni avec ce rapport

Le projet n°JLS/DAP/06-1/073/WY « Estimation du coût des violences conjugales en Europe » prend place dans le Programme DAPHNE II – Année 2006, programme européen visant à combattre la violence envers les enfants, les adolescents et les femmes.

Ce projet est soutenu financièrement par la Commission des Communautés européennes - Direction Générale Justice et Affaires Intérieures - Programme DAPHNE II. Le contenu de ce rapport final n'engage en aucune manière cette institution.

SOMMAIRE

Une synthèse du projet page 7

1. Les buts de l'étude
1.1. Le contexte et les buts de l'étude page 10
1.2. La nécessité d'investir le champ de l'économie page 10
1.3. La limite de la question économique dans le domaine page 11
1.4. Quelques définitions et le périmètre du projet page 12

2. La méthodologie et les étapes du projet
2.1. La méthode et le partenariat page 14
2.2. La dynamique de l'étude page 15
2.3. Les études existantes page 16
2.4. Les postes de coût retenus dans le calcul page 20

3. La première approche macro-économique
3.1. Les principes de cette approche page 21
3.2. Les estimations EU25 obtenues page 22

4. L'approche méso-économique
4.1. L'approche méso-économique en France page 24
4.2. L'approche méso-économique au Danemark page 30
4.3. L'approche méso-économique en Espagne page 32
4.4. L'approche méso-économique en Hongrie page 34
4.5. La synthèse de l'approche méso-économique page 35
4.6. Les coûts en fonction des agents qui les supportent page 37

5. L'approche micro-économique
5.1. La notion de « trajectoire de vie » page 39
5.2. Les diagnostics obtenus page 40
5.3. Les mesures souhaitables page 41

6. L'outil informatique développé : *IPV EU_Cost*
6.1. Les buts et la conception du logiciel page 44
6.2. L'utilisation du logiciel page 44

7. Notre estimation du coût des VC pour l'Europe EU25
7.1. Notre procédure d'estimation et le chiffre retenu page 46
7.2. Limites de notre estimation et discussion page 48

8. Nos recommandations et conclusions
8.1. Dix recommandations page 50
8.2. Nos conclusions page 52

Les Annexes du rapport scientifique

Les numéros en Cxx renvoient au référencement des documents dans la
« liste des principaux documents produits dans le projet – C50 »

Annexe n°1 : La bibliographie (C19)

Annexe n°2 : Le logiciel *IPV EU_Cost* sur CD-ROM

Annexe n°3 : Le manuel d'utilisation du logiciel *IPV EU_Cost* (C148)

Annexe n°4 : Les tableaux de l'estimation du coût des VC pour la France (C105)

Annexe n°5 : Les notes explicatives du calcul de l'estimation du coût des VC pour la France (C103)

Annexe n°6 : La contribution danoise du NIPH (C87)
The socio-economic burden of gender-based violence, *Lourdes Cantarero Arévalo, Karin Helweg-Larsen*

Annexe n°7 : La contribution danoise (suite) (C149)
An ongoing cost benefit analysis of the direct and indirect cost of exposure to violence against women in and outside the home based on Danish register and survey data - *Karin Helweg-Larsen*

Annexe n°8 : Le résumé de la contribution espagnole du CIMTM (C150)

Annexe n°9 : La contribution hongroise de NANE (C143)

Annexe n°10 : La liste de principaux documents produits dans le projet (C50)

Annexe n°11 : Le document de présentation de l'étude à la conférence de presse au parlement européen du 10 mars 2009 (C132)

Annexe n°12 : Le document synthétique diffusé lors de cette conférence de presse EN/FR/ES (C134)

Annexe n°13 : Un exemple de nos travaux spécifiques : La note de travail sur nos résultats issus du dépouillement de l'enquête Evénements de Vie et Santé – EVS (C116)

Annexe n°14 : Guide d'entretien « trajectoire de vie » (C91)

Annexe n°15 : Qu'est-ce qu'un chiffre ? ou comment *l'homo ethicus* doit prévaloir sur *l'homo economicus* (C129)

Annexe n°16 : Les estimations EU25/2006 à partir des études nationales (états issus du logiciel *IPV EU_Cost*)

➔ Les Annexes de ce rapport font l'objet d'un document spécifique.

➔ Les synthèses (4 pages) **de ce projet en français, espagnol et anglais sont disponibles dans des documents à part.**

➔ Le logiciel *IPV EU_Cost* est disponible sur CD-Rom ou téléchargeable à partir de notre site *www.psytel.eu*
Il fonctionne sur tous les micro-ordinateurs fonctionnant sous système Windows 98 et versions supérieures. Un manuel d'utilisation l'accompagne.

➔ Tous les documents du projet sont sur le CD-Rom et sont également disponibles sur le site *www.psytel.eu*

Les sigles utilisés

API	Allocation de parent isolé
ASE	Aide sociale à l'enfance
ATIH	Agence technique de l'information sur l'hospitalisation
CDD	Contrat de travail à durée déterminée
CIMTM	Comisión para la Investigación de Malos Tratos a Mujeres / ES
CNAMTS	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés
Cresge	Centre de recherches économiques, sociologiques et de gestion
CVS	Enquête « Cadre de vie et sécurité »
DHOS	Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins
DG	Direction générale
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
EM	Etats membres
EU25	Les 25 Etats membres de l'Union européenne
EVS	Enquête « Evénements de vie et santé »
GPV	Gender based violence
HDR	Hospitalization Data Register
INCa	Institut national du cancer
INED	Institut national d'études démographiques
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IPV	Intimate parner violence (=VC)
IPV EU_Cost	Le sigle du présent projet
IVG	Interruption volontaire de grossesse
Mds€	Milliards d'euros
Ms€	Millions d'euros
NANE	Women's Rights Association / HU
NIPH	National Institute of Public Health / DK
OND	Observatoire national de la délinquance
ORU-MiP	Observatoire régional des urgences Midi-Pyrénées
PIB	Produit intérieur brut
PMI	Protection maternelle et infantile
PMSI	Programme de médicalisation des systèmes d'information
RA	Rapport administratif
RMI	Revenu minimum d'insertion
RS	Rapport scientifique
UE	Union européenne

Une synthèse du projet

Objectifs et méthode :

- L'objectif du projet est l'évaluation du coût des violences conjugales en Europe. Ce travail a été réalisé dans le cadre du programme européen DAPHNE II 2006 (programme européen de prévention des violences envers les enfants, les adolescents et les femmes). Les partenaires de quatre Etats membres (France, Danemark, Espagne et Hongrie) participent à ce projet.

- A partir de l'analyse critique d'études nationales portant sur l'estimation du coût des violences conjugales (VC) dans différents Etats membres (EM) et de la détermination des différents postes de coûts, trois types d'approches ont été croisés :
- une « approche macro-économique » : les résultats des études nationales ont été ventilés en quatre grands agrégats : coûts médicaux directs (urgences, hospitalisations, soins ambulatoires, médicaments), coûts des activités de justice et de police, coûts sociaux (hébergements et aides diverses) et coûts économiques (pertes de production). Les études nationales permettent de déterminer des clés de répartition. En rapportant ces dépenses agrégées aux budgets nationaux des EM et à leur produit intérieur brut (PIB), une première approximation du coût des VC en Europe a été réalisée, l'estimation variant d'un facteur 15 selon les études !
- une « approche méso-économique » : nous avons mené une approche fine de l'estimation pour la France, l'Espagne et le Danemark, en reprenant les calculs pour chaque poste de coûts valorisable monétairement et significatif et en les distribuant entre :
- coûts directs médicaux : les urgences, les hospitalisations, les soins en médecine générale et psychiatrie, la consommation médicamenteuse ;
- coûts directs non médicaux : le recours à la justice civile, la justice pénale, l'administration pénitentiaire, les activités de police et de gendarmerie ;
- coûts des conséquences directes : l'hébergement d'urgence, le logement, les allocations diverses, le paiement des arrêts de travail ;
- coûts des conséquences indirectes : les pertes de production dues aux décès, aux arrêts de travail et à l'absentéisme, aux incarcérations et le coût des viols et des blessures graves.
- une « approche micro-économique » : nous avons interrogé plusieurs expert(e)s (en plus de ceux de notre équipe), pour avoir leur opinion sur les « trajectoires de vie types » des victimes, ce qu'étaient pour elles les grands postes de dépenses à prendre en compte absolument, et pour avoir une idée plus précise de « ce qui n'est pas mesurable » et de ce que sont pour elles des actions efficaces en matière de VC.
- Ensuite, nous avons fait converger ces différentes approches pour établir les résultats synthétisés ci-après. Cette évaluation économique a été menée du point de vue général de la collectivité et comprend l'ensemble des ressources mobilisées, indépendamment de leur mode de financement. A partir des données existantes, actualisées et complétées, l'ensemble des ressources consommées liées au phénomène des VC a été pris en compte par mesure directe, extrapolation ou imputation.

Résultats du projet :

A l'issue de ce projet, nous pouvons fournir, concernant le coût des violences conjugales en Europe :

➔ **un ordre de grandeur du coût des VC en Europe EU25 = 16 Mds€** (milliards d'euros) pour l'année 2006. 16 Mds€ c'est 33€ annuel *per capita* en Europe, 1 Ms€ toutes les 1/2 heures. En complétant l'estimation française avec celle réalisée dans leur pays par nos partenaires et en extrapolant **au niveau des 25 Etats membres,** nous sommes parvenus à cette estimation de 16 Mds€. D'autres estimations

nationales (méso-économiques), comparatives à celle que nous avons menée en France permettraient d'affiner le résultat.

➔ **une moins large marge d'incertitude = 12 Mds€-20 Mds€** l'hypothèse basse de notre estimation est de 12 milliards d'euros, l'hypothèse haute de 20 milliards d'euros. Cependant, cette marge d'incertitude (de 1 à 1,7) est nettement inférieure à celle de départ (rapport de 1 à 15 entre les études nationales).

➔ **une estimation pour la France = 2,5 Mds€** pour l'année 2006 avec, en hypothèse basse 2,1 Mds€ et en hypothèse haute 2,8 Mds€. C'est le résultat de notre approche fine, de type méso-économique, dont 34 % (0,838 Mds€) pour l'ensemble des coûts directs et 66 % (1,634 Mds€) pour l'ensemble des conséquences indirectes.

➔ **des ordres de grandeur** : tout au long de cette étude, nous avons préféré parler d'ordre de grandeur, plutôt que d'un chiffre faussement précis. Un chiffre est toujours *en demande de réalité*, car il est presque toujours de l'ordre de la construction et non du constat (voir à ce sujet notre Annexe n°15). Les ordres de grandeur en jeu sont les suivants : **le coût des violences conjugales en Europe se mesure en dizaines de milliards d'euros (10n Mds€), tandis que les budgets annuels des programmes de prévention de ces violences en Europe se mesurent en dizaines de millions d'euros (10n Ms€),** soit dans un rapport de 1 à 1000 !

➔ **une méthode d'estimation** : un **référentiel d'estimation fine** (méso-économique) **très explicite** pour la France (toutes les hypothèses de calcul sont détaillées dans ce rapport et ses annexes) a été élaboré. Conjointement, nous avons développé le **logiciel *IPV EU_Cost*** permettant de mettre à jour les calculs macro-économiques d'extrapolation au niveau EU25, les calculs méso-économiques (avec calcul des hypothèses haute et basse), d'introduire de nouvelles études et de tester la sensibilité des modèles.

➔ **une qualification** : ***lourdes***, dans le sens : les conséquences économiques des VC en Europe sont « *lourdes* ». Ce n'est certes pas une surprise, c'est une affirmation relativement bien étayée de l'étude.

➔ **une conviction** : nous devons continuer les actions visant à éradiquer les VC en Europe en ajoutant l'argument économique à la liste des arguments éthiques et juridiques dans le cadre de stratégies transversales. L'approche « par l'économique » participe de la diversité cognitive du phénomène des VC. Plus que la précision du chiffre c'est, dans un premier temps, le processus de connaissance qui importe et la détermination des ordres de grandeur.

➔ **une utilité marginale élevée des programmes de prévention** : en se fixant un objectif raisonnable et limité de baisse de la prévalence des VC en Europe (par exemple 20 %) durant le programme Daphné III (2008-2013), l'étude montre qu'**en augmentant de 1€ le budget des politiques de prévention des VC, nous pouvons économiser 87€ de coût global, dont 30€ de coûts directs.**

➔ **enfin un modèle pour l'action** :
- Nous ne nous sommes pas uniquement situés dans une logique de constat des coûts, mais aussi dans une logique de réorientation préférentielle des flux budgétaires. Ainsi, le consensus issu des expert(e)s consulté(e)s lors de notre approche micro-économique nous indique qu'une reconnaissance sociale et judiciaire des violences commises et des préjudices subis est une condition essentielle de la reconstruction rapide des victimes. Nous pouvons alors conclure **qu'un accroissement des budgets de la justice** (pour une meilleure coordination entre justice pénale, civile, services de police et associations de terrain) **devrait entraîner rapidement des économies substantielles, notamment du côté des dépenses de santé**, du fait de la reconstruction beaucoup plus rapide des victimes une fois les violences reconnues et traitées socialement et judiciairement.

- De même, ces expert(e)s soulignent unanimement **l'importance de la question de l'hébergement rapide et de la réinsertion sociale des victimes**. On peut donc recommander de mettre en œuvre des politiques visant à augmenter la disponibilité des logements sociaux réservés aux victimes, ce qui devrait entraîner des économies sur d'autres postes, comme celui de l'absentéisme ou plus globalement celui des pertes de production.

- Les cinq axes essentiels pour améliorer la lutte contre les VC et la situation des victimes restent clairement, pour les expert(e)s consulté(e)s :

- Axe 1 : la formation des personnels en contact avec les victimes, surtout pour le dépistage précoce des VC et l'aide aux victimes (personnels de justice, police, santé et éducation) ;

- Axe 2 : des modifications législatives visant, par exemple, la suspension du principe de coparentalité en cas de VC, l'aménagement du principe de solidarité financière, la domiciliation possible, par exemple en centre d'hébergement, la création d'un délit spécifique de VC, etc.

- Axe 3 : pour le plus long terme, **la mise en place d'actions éducatives** fortes en direction des enfants et des adolescents concernant l'égalité homme-femme ;

- Axe 4 : une amélioration de l'accessibilité rapide aux hébergements d'urgence puis aux logements sociaux en cas de besoin pour les victimes des VC et leurs enfants ;

- Axe 5 : enfin, **une meilleure coordination entre les différents services au niveau « administratif intermédiaire et associatif »** (par exemple, pour la France, au niveau du département) : justice civile et pénale, services de police, service de santé (PMI en France), services sociaux et éducatifs (inspection d'académie en France) et associations de terrain.

- Nous avons voulu montrer que **le renforcement des politiques budgétaires dans des plans nationaux et européens de lutte contre les VC et la réorientation de flux budgétaires sont nécessaires éthiquement et rationnels économiquement** sous 3 conditions :

- sélectionner le petit nombre de mesures efficaces par la mise en valeur du savoir-faire extrait des projets Daphné et de consensus d'expert(e)s de terrain ;
- se donner des objectifs chiffrés de baisse de la prévalence des VC au niveau national et au niveau européen ;
- pouvoir évaluer l'efficacité des politiques mises en place, c'est-à-dire savoir si les objectifs chiffrés ont été atteints (toute chose égale par ailleurs) en fin de programme, par la mise en place d'un instrument de mesure harmonisé, de type enquête représentative en population.

➔ Nous pensons avoir montré que notre recommandation de renforcement des politiques de prévention efficaces en matière de lutte contre les violences conjugales procède d'un choix, prioritairement d'éthique sociale, mais aussi, secondairement, de stricte rationalité économique au regard des répercussions économiques lourdes de ce type de violence en Europe EU25 : de l'ordre de 16 milliards d'euros en 2006.

1. Les buts de l'étude

1.1. Le contexte et les buts de l'étude

- Les violences conjugales ont fait l'objet d'un intérêt croissant conduisant à de nombreux travaux ces dernières années. Mais, la question des violences conjugales sous l'angle de leur coût global pour la société a encore été peu étudiée. **Pour permettre aux décideurs politiques d'effectuer les meilleures allocations de ressources possibles, il est nécessaire de les informer sur les coûts réels globaux de ces violences et les gains espérés issus de politiques de prévention efficaces dans le domaine.**

- Notre projet vise à construire une estimation du coût des violences conjugales (VC) dans les Etats membres (EM) de l'Europe - EU25. Notre but est de fournir une fourchette de cette estimation (borne inférieure et borne supérieure) en utilisant une méthode explicite, validée et réutilisable. L'étude est subventionnée dans le cadre du programme DAPHNE II année 2006, elle est référencée sous le numéro de projet JLS/DAP/06-1/073/WY.

- A ce projet ont participé trois autres partenaires : le National Institute of Public Health - NIPH / DK, la Comisión para la Investigación de Malos Tratos a Mujeres - CIMTM / ES et la Women's Rights Association – NANE / HU.

- Notre travail vise donc à terme à conscientiser le public et le monde politique quant au fardeau humain et économique que constituent ces violences et ainsi à suggérer des priorités de recherche et d'action. Il a pour but de renforcer le caractère inacceptable des VC pour l'ensemble des acteurs sociaux, inacceptable moralement, légalement, mais aussi économiquement. Il vise également à renforcer auprès des décideurs politiques la certitude de l'utilité du financement des programmes de prévention des violences, en mettant en regard le coût de ces violences et le coût des programmes de prévention, pour en déduire les gains potentiels espérés. **Nous aurons toujours besoin d'un engagement politique de la part des décideurs, mais nous leur fournissons, via ce type d'étude, un moyen de l'adosser également à des arguments économiques.**

- S'il semble difficile d'avoir un chiffrage définitif et précis, l'approche par les méthodologies de type coût de la maladie permet d'en mesurer les contours et de fournir des éclairages sur les recours aux soins, aux services sociaux, aux services de police et de la justice nécessaires pour traiter les violences, leurs conséquences et leurs coûts économiques associés, dont le coût des décès prématurés et des pertes de production. Dans ce contexte, notre évaluation fait référence à la notion de *coût d'opportunité*, c'est-à-dire le coût d'une utilisation alternative des ressources. La question centrale est alors de savoir « quelles ressources pourraient être épargnées et donc réaffectées si l'on réussit à éradiquer les violences au sein du couple ? ».

- L'objectif secondaire du projet est de disposer d'un modèle d'évaluation des coûts et de ses déterminants sous la forme d'un logiciel utilisant des sources de données réactualisables et permettant d'assurer un suivi dans le temps, à la fois fiable et simple. Il contribue, par ailleurs, à l'amélioration de la disponibilité et de la complétude des données.

1.2. La nécessité d'investir le champ de l'économie

- A notre connaissance, peu de travaux ont été publiées à ce sujet et aucune étude d'estimation du coût spécifique des violences conjugales au niveau de l'Europe EU25 n'a encore été réalisée.

- C'est un des grands mérites du programme Daphné que d'avoir contribué à mettre au centre du débat public la question des VC. La richesse et la diversité des projets menés manifestent la richesse et la diversité des approches et des évolutions souhaitables pour comprendre les mécanismes et donc mieux prévenir ces violences. Ainsi, en Europe, de nombreuses lois ont été prises visant à aggraver pénalement les actes de violence commis dans le cadre d'une relation de couple. La question des violences conjugales apparaît depuis peu de temps en première ligne dans les campagnes électorales et les discours politiques. Mais, beaucoup reste à faire.

- Dans un projet Daphné précédent (le projet « EIDIV » - n°JAI/DAP/03/013/W), nous avons montré qu'il existe encore de nombreuses zones d'incertitude quant à la mesure de l'ampleur du phénomène des VC. De grandes enquêtes nationales en population ont été menées, mais nous avons montré qu'elles n'avaient pas eu lieu dans tous les EM et que, de plus, elles n'étaient pas strictement comparables entre elles. Cependant, les résultats de ces grandes enquêtes en population vont tous dans le même sens : ils montrent la fréquence élevée et la gravité de ces violences déstructurantes socialement, ainsi que leur équirépartition dans l'ensemble du corps social.

➔ Si les VC commencent à être reconnues comme un phénomène social à combattre prioritairement, à bénéficier d'un éclairage judiciaire spécifique et si leurs conséquences sanitaires commencent à être correctement identifiées, leurs impacts économiques et financiers, n'ont pas encore été évalués dans leur globalité.

- Pour nous, c'est moins la valorisation précise du coût des VC qui importe, que d'ajouter un argument à la liste des autres arguments moraux, juridiques, sociologiques, médicaux, en faveur de la prévention et de l'éradication des VC. Il importe assez peu, en définitive, que le coût des VC dans tel Etat membre soit de 1 milliard ou 1,2 milliard d'euros - 1,2Md€ - que de connaître et souligner **son ordre de grandeur : le milliard d'euros**. C'est aussi par ce passage « par l'économique », que l'on peut espérer des prolongements politiques nouveaux, une relance notamment des budgets de prévention.

- Dans le domaine de l'évaluation du coût des VC, nous verrons que c'est un défrichage en même temps qu'un chiffrage qui sont à mener. En effet, l'appareil conceptuel de la macroéconomie est peu fait pour aborder la notion du coût **du point de vue de la cause**, encore moins quand il s'agit d'une cause cachée, comme c'est le cas dans le domaine des VC.

➔ Il y a donc aussi un important travail de dévoilement conceptuel à établir pour appareiller les habituels instruments de mesure des économistes à notre but : répondre à la question simple « combien coûtent à la collectivité les VC ? ».

1.3. La limite de la question économique dans le domaine

- Il n'en reste pas moins que nous sommes conscients d'emblée que la question du coût des VC, si importante soit-elle, a ses propres limites. Il ne s'agit pas de remplacer des considérations éthiques par des raisonnements purement économiques, de rabattre la problématique des violences au seul champ de leurs coûts, mais de souligner que le champ de l'économie en constitue aussi un pan. **Pour nous,** la mise en mouvement de ***l'homo economicus*** **n'est qu'un moment dans la bataille pour l'égalité des genres et le respect des droits humains.**

- On réfléchira, dans cette étude, sur des grandeurs macro-économiques, alors que les VC concernent avant tout des trajectoires individuelles qui relèvent chacune d'un parcours individualisé spécifique. Dire que la « perte de bien-être est un coût direct non médical intangible » et donc difficilement

mesurable économiquement ne dit rien, en définitive, de la douleur vécue, du handicap majeur lié à la perte de l'estime de soi et donc de la réalité vécue. Cependant, on ne doit pas renoncer à investir ce champ, tout en étant conscient de ses limites et des risques liés à l'utilisation d'un discours déshumanisé et purement technique. Nous ne voulons pas, dans notre projet, nous laisser enfermer dans une vision purement « économiciste » de la question du coût des VC.

- La problématique des VC a d'abord une dimension éthique avant d'avoir une dimension économique.

- L'argument éthique, l'intolérable fait de traiter autrui comme un objet et non pas comme un sujet social, vient avant l'argument économique. L'argument économique vient à son tour renforcer l'argument éthique, le seconder, appuyer l'urgence de son respect, surtout auprès des décideurs politiques ayant comme critère de jugement majeur la rationalisation des coûts.

- Il est clair que, pour nous, *l'ultima ratio* n'est pas la logique de la maximisation du profit. La violence conjugale échappe au comportement rationnel et nous renvoie à des comportements archaïques de domination de genre. Au-delà des principes économiques et de l'optimisation des allocations de ressources, la violence conjugale rabat l'humain sur ce qui, **éthiquement,** ne doit pas être lui.

1.4. Quelques définitions et le périmètre du projet

- Les violences conjugales (VC) sont définies au sens de « perpétrées par un partenaire intime » et sont un processus évolutif au cours duquel un partenaire exerce, dans le cadre d'une relation privilégiée, une domination qui s'exprime par des agressions physiques, psychiques ou sexuelles (Kornblit en 1994, Campbell en 1997). Les préjudices de cette violence envers les femmes sont profonds et durables. Si les atteintes directes à la santé physique et psychique des victimes sont les signes les plus évidents, les violences conjugales ont des conséquences importantes sur l'aptitude au travail des victimes et sur leur productivité. Les séquelles à long terme, tant psychologiques que physiques sur les victimes et leurs enfants, les décès prématurés doivent être pris en compte dans les réflexions globales. Enfin, la perte de qualité de vie, le sentiment permanent de peur et d'angoisse, les souffrances des proches qui réduisent le bien-être social constituent des coûts humains importants, mais difficilement chiffrables.

- Les postes de dépense se répartissent traditionnellement en différentes catégories sur lesquelles nous reviendrons :

- les coûts directs médicaux qui correspondent aux atteintes directes à la santé physique et mentale des victimes qu'il faut traiter : les passages aux urgences, les hospitalisations, les soins en médecine générale et psychiatrie, la consommation médicamenteuse ;

- les coûts directs non médicaux qui correspondent aux biens et services non médicaux directement liés aux violences conjugales : justice civile, justice pénale, administration pénitentiaire, protection judiciaire de la jeunesse, activités de police et gendarmerie ;

- les coûts des conséquences sociales directes en lien avec les dommages collatéraux : hébergement d'urgence, logement, allocations diverses, paiement des arrêts de travail ;

- les coûts des conséquences indirectes (coûts économiques + coûts humains) qui correspondent aux pertes de productivité induites par la morbidité et la mortalité prématurée du fait des violences et de la criminalité engendrée : pertes de production dues aux décès, aux arrêts de travail, à l'absentéisme et aux incarcérations, et enfin, à des coûts humains en partie monétisables : les coûts des viols et des blessures graves.

- Notre périmètre de projet s'est assez rapidement établi au cours de sa première phase, après l'examen des études existantes dans le domaine :

- les violences conjugales : les violences entre conjoints, compagnons et ex-conjoints ou ex-compagnons (c'est-à-dire entre partenaires intimes actuels ou passés). Nous avons pris en compte l'ensemble des VC concernant les femmes de 18 à 75 ans ayant subi des violences physiques, sexuelles et psychologiques, en excluant les violences verbales (insultes et menaces) ;

- la période considérée : nous cherchions un coût annuel en utilisant les données des études et enquêtes existantes les plus récentes disponibles (année de référence 2006 et années les plus proches quand les données 2006 ne sont pas disponibles). ;

- la zone géographique : les 25 Etats membres (EM) EU25 avec une focalisation sur les quatre Etats partenaires du projet : DK, ES, FR, HU. Les entrées de la Bulgarie et de la Roumanie dans l'Union étaient trop récentes (2007) pour être prise en compte. Nous sommes restés à une estimation EU25.

- les types de coût pris en compte : l'équation de coût que nous avons retenue est donc la suivante :

Coût des VC = coûts directs médicaux + coûts directs non médicaux + coûts des conséquences sociales directes + coûts des conséquences indirectes (pertes de production + certains coûts humains).

2. La méthodologie et les étapes du projet

2.1. La méthode et le partenariat

Ce projet, d'une durée de 24 mois, commencé en avril 2007, s'articulait en 5 étapes :

Etape n°1 : Contextualisation du travail de l'équipe
1.1- Organisation du travail de l'équipe
1.2- Recensement et analyse des outils conceptuels utilisables en économie de la santé
1.3- Recensement des bases de données et des études disponibles (publications et littérature grise)
1.4- Prise de contact avec les experts

Etape n°2 : Détermination de la méthode fine d'estimation du coût
2.1- Détermination de tous les éléments constitutifs du coût total des VC
2.2- Choix des critères quantifiables et détermination des hypothèses et des paramètres de coût
2.3- Choix du périmètre d'estimation assurant une cohérence à l'ensemble du champ d'investigation
2.4- Réunion des experts

Etape n°3 : Le calcul du coût appliqué dans les 4 Etats membres partenaires du projet
3.1- Recensement des informations disponibles dans les 4 Etats membres : DK, ES, FR, HU
3.2- Mise en œuvre de la procédure d'estimation
3.3- Synthèse des résultats par EM

Etape n°4 : Estimation du coût global en Europe (EU25)
4.1- Détermination d'une stratégie globale d'estimation du coût
4.2- Consultation des experts
4.3- Mise en œuvre de la stratégie globale d'estimation
4.4- Synthèse des résultats acquis et établissement d'un ordre de grandeur pour l'EU25

Etape n°5 : Diffusion des résultats du projet
5.1- Echanges avec les experts et les membres de la Commission
5.2- Rédaction du rapport final
5.3- Diffusion des résultats du projet

- Il ne s'agissait pas de construire un nouveau recueil de données, mais d'utiliser les informations disponibles (données macro-économiques, bases de données de mortalité et de morbidité, enquêtes spécifiques, etc.).

- Notre méthode a consisté à identifier les différentes atteintes qu'entraînent les violences conjugales, à collecter les données permettant de quantifier ces atteintes, puis à les exprimer en termes monétaires.

- Les répercussions économiques des violences conjugales ont été analysées en segmentant l'incidence globale des violences au sein du couple en différents domaines identifiés. A l'intérieur de chaque domaine, les différentes dépenses affectables ont été valorisées de façon monétaire. L'année de référence des coûts est 2006 (à partir des données disponibles les plus récentes).
- La démarche d'évaluation des violences conjugales a été menée à partir de l'incidence représentant le nombre de nouveaux cas survenus dans un laps de temps défini (un an). Cette approche par l'incidence cumule les coûts directs et indirects depuis le début des événements et s'apparente à une analyse longitudinale.

2.2. La dynamique de l'étude

- Voici le schéma de la dynamique de notre étude :

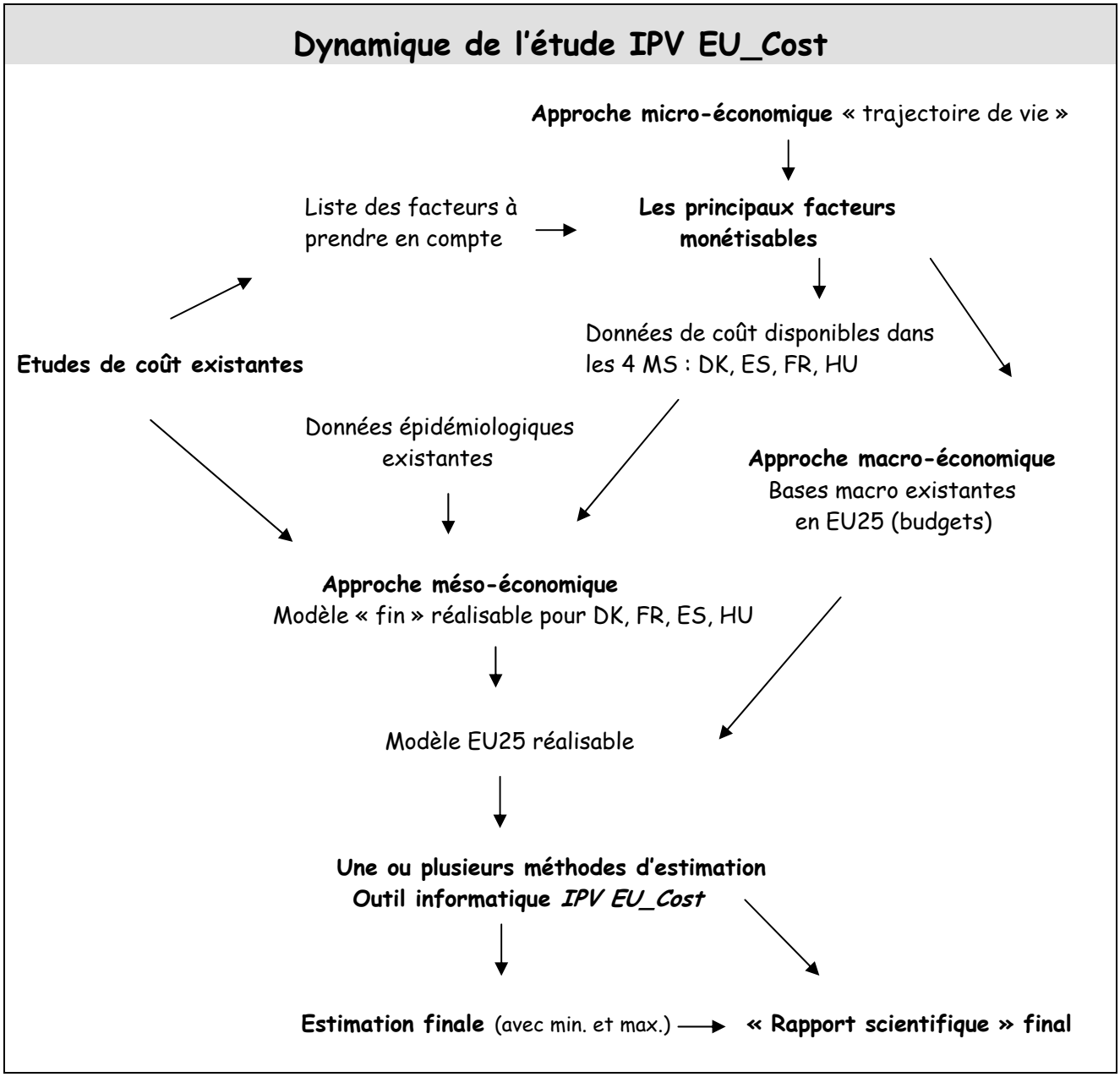

- On y voit l'enchaînement des principales étapes de notre étude : partant de l'analyse des études de coût existantes, on a répertorié la liste des facteurs à prendre en compte. Selon la disponibilité et la qualité des données des études épidémiologiques disponibles, des méthodes de mesure directe et/ou des méthodes d'imputation de coût (et notamment de repérage de surconsommation en lien avec les violences conjugales) ont été appliquées. Ces méthodes ont été croisées avec trois niveaux d'approches économiques :

- l'approche **micro-économique** reposant sur l'analyse des trajectoires de vie des victimes. A partir d'interviews d'expertes de terrain (directrices de structures d'accueil et d'hébergement, de centres d'écoute téléphonique, d'observatoire départemental de lutte contre les VC, de policiers), les parcours de vie réels et individualisés des victimes ont pu être analysés en essayant de voir si toutes

les répercussions étaient prise en compte dans notre approche et en tentant de repérer ce qui était monétisable et ce qui ne l'était pas ;

- l'approche **méso-économique** reposant sur une estimation fine des coûts nationaux affectant les structures médicales, sociales, juridiques et administratives, estimation initialement prévue au niveau des quatre pays partenaires de l'étude (DK, ES, FR et HU) ;

- l'approche **macro-économique** utilisant les bases de données existantes et les budgets globaux au niveau européen. En utilisant les indicateurs économiques communs aux 25 pays de l'Union européenne (EU25), en construisant des clés de répartition, et en les combinant avec les informations issues des approches précédentes, une estimation des répercussions des violences conjugales en Europe EU25 a pu être réalisée.

2.3. Les études existantes

- Nous avons d'abord effectué une revue critique des principales études de coût des violences conjugales existantes et nous avons sélectionné comme base de notre travail, celles émanant de pays appartenant à l'UE, assez récentes (moins de 10 ans) et qui prenaient en compte l'ensemble des coûts liés aux violences conjugales suivant les grands agrégats que nous avions retenus : coûts médicaux, coût justice-police, coûts sociaux, coûts économiques et humains. En fait, les études correspondant à ces critères rigoureux sont au nombre de 6 et nous avons effectué une analyse détaillée de ces études :

Etude 1 – Finlande/1998 : The price of violence. The costs of men's violence against women in Finland – Finland 1998 - Markku Heiskanen and Minna Piispa (Statistics Finland)
Les coûts sociétaux des violences conjugales ont été analysés dans trois secteurs (santé, travailleurs sociaux, justice criminelle) auxquels sont ajoutés des coûts indirects. La majorité des estimations provient d'une étude réalisée en 1998 en population (Faith, Hope, Battering) concernant l'ensemble des violences, mais en distinguant toutefois les violences conjugales. Les estimations des coûts proviennent des données des administrations publiques, mais sont très souvent sous-évaluées car la distinction n'est que très rarement faite pour ce qui est imputable aux seules violences conjugales. Ces estimations se fondent parfois sur des études étrangères quand les données ne sont pas disponibles en Finlande (coûts des médicaments inspirés de l'étude suisse de Godenzi). Les coûts indirects sont évalués en utilisant des études portant sur les blessures (Jukka Salomaa) ou les accidents de la route (Salomaa 1993).

Etude 2 – Suède/1999 : The cost of gender-based violence in Sweden and an economic approach to the phenomenon - Sweden 1999 - Tove Gemzell
Cette étude est réalisée avec une approche qualitative et quantitative. Les données quantitatives ont pour but d'estimer les coûts agrégés des violences conjugales, en utilisant différentes études déjà réalisées dans le domaine, fournissant un chiffre qui n'est pas censé représenter la vérité, mais doit être un support de discussion. L'approche qualitative est une analyse économique du comportement rationnel ou irrationnel des deux protagonistes. Pour ce qui est de l'approche quantitative, les coûts médicaux sont établis à partir de l'étude Captured Queen qui donne le pourcentage de consommation de soins médicaux et de médicaments des femmes victimes de violences et/ou d'abus sexuels. Pour les coûts des travailleurs sociaux, le national board of health and welfare estime que 10% du budget du service famille est dépensé pour les violences conjugales envers les femmes. Une autre dotation budgétaire de ce ministère est une aide directe aux riksskvinnocentrum qui travaillent pour la santé et le bien-être des femmes. Pour les autres postes, comme dans la majorité des études, il est procédé en utilisant les chiffres fournis par les différents services et administrations (effectifs et budgets). Par exemple, pour l'activité de la police, une étude montre que 1,8 % de son budget est lié à des affaires de violences conjugales (appels d'urgence, investigation et prévention).

Etude 3 – Royaume-Uni/2001 : The cost of domestic violence – England + Wales 2004 - Professor Sylvia Walby (University of Leeds)
Cette étude est fondée sur le recueil 2001 du British Crime survey, inter-personal violence self-completion module, effectué auprès d'un échantillon de 40000 personnes qui répondent à un auto-questionnaire évoquant les harcèlements, violences domestiques, violences sexuelles et viols. Elle a permis d'évaluer le nombre de victimes en Angleterre et au Pays de Galles en fonction d'une classification évaluant la gravité et la nature de la violence, de l'homicide jusqu'aux violences verbales. L'estimation des coûts totaux (médicaux, sociaux, économiques) de ces violences est construite à partir d'un parallèle fait avec une étude du ministère de l'Intérieur estimant le coût des crimes et du ministère des Transports sur le coût des accidents de la route pour les blessures, en y incluant les coûts spécifiques aux violences conjugales (santé mentale, refuges, services sociaux, justice civile).

Etude 4 – Finlande/2001 : The costs of violence in a municipality. A case study of violence against women and its costs into the city of Hämeenlinna - Finland 2001 - Markku Heiskanen and Minna Piispa
Cette étude a été réalisée dans la municipalité de Hämeenlinna (46 000 habitants), les administrations collaboraient souvent entre elles, et les dirigeants de la municipalité avaient une attitude très positive. Elle est fondée sur des questionnaires qualitatifs auprès des autorités, et un recueil quantitatif de données durant un mois auprès des différents acteurs. Cette étude reprend les coûts médicaux, sociaux et de justice, n'abordant que très faiblement les coûts économiques. En un mois, il y a eu 615 contacts auprès des différents services de la ville de la part des victimes. Les coûts ont pu être estimés à l'euro prêt, les coûts sociaux représentant plus de 50 % du total.

Etude 5 – France/2004 : Etude de faisabilité d'une évaluation des répercussions économiques des violences au sein du couple en France – 2004 - J.P. Marissal, C Chevalley (Cresge)
Au départ étude de faisabilité, cette étude donne cependant des estimations pour l'ensemble des postes de coûts liés aux violences conjugales, certains calculs étant très détaillés, d'autres beaucoup moins selon les chiffres disponibles, et de toute façon volontairement sous-estimés. Comme l'étude finlandaise, cette étude s'inspire des chiffres publiés par les administrations publiques concernées (effectifs des victimes et dépenses publiques). Ceux-ci sont parfois très précis (nombre de violences conjugales enregistrées par la police-gendarmerie, nombre d'homicides, nombre de condamnations), ou s'inspirent parfois d'études étrangères, principalement américaines (types de blessures, nombre de divorces lié aux violences conjugales).
Dans le cas des consultations médicales et de la consommation de médicaments, elle s'appuie sur une étude réalisée en population sur les violences en France, dont les violences conjugales (Enquête Enveff).

Etude 6 - Suède/2004 : Costs of violence against women - Sweden 2004 - Elis Envall, Annika Eriksson (National Board of Health and Welfare)
L'objet de cette étude est de déterminer le total des coûts estimés supportés par la société. L'étude est divisée en 2 étapes :
Etape 1 - Etude de l'impact de la violence envers les femmes en suède.
Etape 2 - A partir de l'étape 1 estimation des coûts, sachant que ces deux étapes sont caractérisées par l'imprécision, une base de connaissances limitée et dans certains cas un manque de données.
L'impact de la violence conjugale en suède est mesuré à partir des statistiques de criminalité du conseil national suédois de la prévention du crime. Les coûts sont estimés, comme précédemment à partir des rapports annuels des ministères concernés. Dans certains cas des registres spécifiques ont été utilisés. Pour les coûts médicaux, ont été utilisés le registre du National board of health and welfare, ou les bases de données régionales. Pour les coûts sociaux, où les violences conjugales ne sont pas distinguées, les autorités régionales ont été consultées. Il est à noter que cette étude donne des chiffres par habitant très voisins de l'étude finlandaise, proche géographiquement.

- Suivant les critères énoncés, nous n'avons pas retenu d'autres études, par exemple, une étude complète néerlandaise de 1997 (D. J. Korf, H. Meulenbeek, E. Mot, & T. van den Brandt) n'a pas été retenue, car les chiffres détaillés par poste n'ont pas été disponibles (coût global estimé : 80.000.000 $ en 1997).

- Voici le tableau synthétique des 6 études que nous avons retenues et incluses dans notre logiciel *IPV EU_Cost* (voir le chapitre 6) et qui nous serviront de pivot dans notre approche macro-économique :

Pays	Titre de l'étude	Année	Auteurs	Types de coût	Total (Ms€)	Per capita (€)
Finlande	The price of violence, the costs of men's violence against women in finland	1998	Pia Pulkkinen	Médicaux, Justice/police, Aides sociales, Economiques	134,10	26,02
Suède	The cost of gender-based violence in sweden	1999	Tove Gemzell, Inger Asp, Jan Lindvall	Médicaux, Justice/police, Aides sociales, Economiques	69,15	7,81
Royaume-Uni	The cost of domestic violence	2001	Sylvia Walby	Médicaux, Justice/police, Aides sociales, Economiques	9076,61	153,56
Finlande	The costs of violence in a municipality. A case study of violence againts women and its costs in the city of Hämeenlina	2001	Markku Heiskanen and Minna Piispa	Médicaux, Justice/police, Aides sociales, Economiques	177,10	34,14
France	Etude de faisabilité d'une évaluation des répercussions économiques des violences au sein du couple en France	2004	Jean-pierre Marissal, Charly Chevalley	Médicaux, Justice/police, Aides sociales, Economiques	970,06	15,53
Suède	Costs of violence against women	2004	Elis Enval, Annika Eriksson	Médicaux, Justice/police, Aides sociales, Economiques	320,51	35,64

- Quand on examine les différences *per capita* entre ces différentes études, ramenées à une même année (2006), on constate que les différences portent surtout sur les coûts économiques, alors que les différences pour les autres types de coût sont un peu moins importantes.

- Les différences sur les coûts économiques résultent des différences sur la nature des postes qui constituent les pertes de production et les coûts humains, ainsi que sur les méthodes de calcul pour monétiser les valeurs de ces postes.

- Un examen de la structure des coûts dans ces études nous porte à conclure que, de notre point de vue :

- l'étude Suède/1999 fournit des chiffres *per capita* particulièrement faibles pour les coûts économiques (2,75€ *per capita* versus une moyenne de 27,70€), ainsi que pour les aides sociales (1,34€ *per capita* versus une moyenne de 7,43€) ;

- il en est de même pour l'étude France/2004 qui fournit des chiffres *per capita* faibles pour les coûts économiques (6,64€ *per capita* versus une moyenne de 27,70€), ainsi que pour les aides sociales (1,58€ *per capita* versus une moyenne de 7,43€) ;

- tandis que l'étude Royaume-Uni/2001 fournit des coûts économiques particulièrement forts (105,46€ *per capita* versus une moyenne de 27,70€), comme des coûts de santé (56,95€ *per capita* versus une moyenne de 11,86€) et des coûts de police/justice (51,95€ *per capita* versus une moyenne de 15,01€).

2.4. Les postes de coût retenus dans le calcul

- Pour mener à bien notre approche méso-économique, nous avions besoin d'établir une liste claire et relativement détaillée des postes à retenir à l'intérieur des quatre grands agrégats initialement dégagés. Cette liste est la suivante :

1. Coûts directs médicaux
1.1. Passages aux Urgences
1.2. Hospitalisation
1.3. Soins médecine générale et psychiatrie
1.4. Consommation médicamenteuse
2. Coûts directs non médicaux
2.1. Activités de la justice
2.1.1. Justice civile
2.1.2. Justice pénale
2.1.3. Administration pénitentiaire
2.2. Activités Police, Gendarmerie
2.2.1. Activités de la Police
2.2.2. Activités de la Gendarmerie
3. Coûts des conséquences sociales directes
3.1. Hébergement d'urgence et d'insertion
3.2. Logement social
3.3. Allocations diverses
3.4. Paiement des arrêts de travail
4. Coûts des conséquences indirectes
4.1. Pertes de production
4.1.1. Pertes de production dues aux décès
4.1.2. Pertes de production dues aux incapacités et arrêts de travail / absentéisme
4.1.3. Pertes de production dues aux incarcérations
4.2. Coûts humains
4.2.1. Viols
4.2.2. Préjudices / Blessures graves
TOTAL général du coût des violences conjugales

- Cette liste devait servir de base à notre méthode commune pour l'estimation fine (méso-économique) dans chacun des quatre pays partenaires.

3. La première approche macro-économique

3.1. Les principes de cette approche

- A partir des 6 études de coût sur les VC analysées précédemment et des données macro-économiques correspondantes dans ces pays, une première estimation de ces coûts pour l'ensemble des pays de l'Union - EU25 a été réalisée.

- Nous avons utilisé pour cela les budgets des dépenses publiques par fonction (classification COFOG99) des EM disponibles dans le recueil de données statistiques européen d'Eurostat (http://ec.europa.eu/eurostat - Rubrique : Economie et finances - Secteur des Administrations publiques - Statistiques annuelles des finances publiques - Dépenses des administrations publiques par fonction CFAP).

- Ces coûts sont divisés en quatre postes suivant les agrégats retenus :
  - coûts de santé (code GF07 - Santé de COFOG99)
  - coûts justice et police (Code GF03 - Ordre et sécurité publics)
  - coûts sociaux (Code GF10 - Protection sociale)
  - coûts économiques

- Les 6 études déjà réalisées permettent de déduire des clés de répartition des dépenses publiques par fonctions liées aux violences conjugales. Pour les coûts économiques, on s'est référé classiquement au produit intérieur brut (PIB). Prenons l'exemple de l'étude n°3, France/2004, l'étude du Cresge (en millions d'euros) :

Poste	Etude Cresge - Coûts liés aux VC	Eurostat - Dépenses 2004 (en Ms€)	Pourcentage attribuable aux VC
Santé (GF07)	297,7	120821	0,245%
Justice et police (GF03)	193,4	22284	0,867%
Services sociaux (GF10)	91,0	367379	0,024%
Coûts économiques (PIB)	388,1	1661011	0,023%
Total	**970,2**		

- La formalisation mathématique de cette approche est la suivante :
  - Soit les indices :
    - MS (Member State) = les 25 Etats membres (de 1 à 25)
    - Type = Les 4 types d'agrégats de coût (Type1 = dépenses de santé, Type2 = dépenses d'ordre et sécurité publics, Type3 = dépenses de protection sociale, Type4 = dépenses économiques)
  - Soit les grandeurs :
    - $PctEtud(C)_j$ = Pourcentage des dépenses de Type (j) consommé par la part attribuable aux VC dans le total des dépenses de ce type, d'après une des 6 études (ex : C, pour l'étude Cresge, France/2004).
    - $BudEtat_{i,j}$ = Montant en euros des dépenses de Type (j) de l'Etat membre (i) d'après les données Eurostat.

- La formule utilisée dans notre calcul pour une extrapolation EU25 est donc la suivante, en utilisant comme exemple l'étude France/2004 (Etude Cresge) :

$$\textbf{IPV_Cost_EU (C)} = \sum_{i = MS1 \text{ à } 25}^{j = Type1 \text{ à } 4} PctEtud(C)_j \times BudEtat_{i,j}$$

- On peut ainsi calculer cette extrapolation EU25 pour chacune des 6 études. Voici le calcul de l'estimation du coût des VC en 2005 au Royaume-Uni d'après l'étude Cresge :

Poste	Eurostat - Dépenses 2005 (en Ms€)	Pourcentage attribuable aux VC (Etude Cresge)	Coûts liés aux VC (en Ms€)
Santé (GF07)	127040	0,245%	311,2
Justice et police (GF03)	47619	0,867%	412,9
Services sociaux (GF10)	289546	0,024%	69,5
Coûts économiques (PIB)	1806795	0,023%	415,6
Total			**1209,2**

3.2. Les estimations EU25 obtenues

- En appliquant les pourcentages issus des études aux dépenses publiques des 25 pays de l'UE, fournis par la base Eurostat, on obtient ainsi une estimation des coûts des VC pour ces pays, selon l'étude choisie. Cela sous-entend plusieurs hypothèses lors de l'extrapolation : le taux, la répartition et la distribution des VC sont les mêmes que ceux de l'étude prise comme référence, ceci pour tous les EM - EU25. La prise en charge est aussi identique, ainsi que la structure relative des dépenses publiques (voir le tableau Excel joint pour les 6 études – Annexe n°16).

- Cependant, cela nous fournit des ordres de grandeur. Voici le tableau calculé pour l'année 2006 à partir du logiciel *IPV EU_Cost* présenté dans le chapitre 6 de **l'ensemble des 6 estimations du coût des VC pour EU25:**

Pays	Année	Titre de l'étude	Estimation EU25-2006 (en Mds€)	Per capita 2006 (en €)
Finlande	1998	The price of violence, the costs of men's violence against women in finland	**13,144**	28,28
Suède	1999	The cost of gender-based violence in sweden	**4,791**	10,31
Royaume-Uni	2001	The cost of domestic violence	**76,705**	165,04
Finlande	2001	The costs of violence in a municipality. A case study of violence against women and its costs in the city of Hämeenlina	**15,118**	32,53

France	2004	Etude de faisabilité d'une évaluation des répercussions économiques des violences au sein du couple en France	**6,878**	14,80
Suède	2004	Costs of violence against women	**13,426**	28,89

➔ **Suivant les principales études de coût existantes et complètes en Europe, le coût de violences conjugales en Europe EU25 pour 2006 varie entre 4,8 Mds€** (étude Suède/1999) **et 76,7 Mds€** (étude Royaume-Uni/2001), **soit dans un rapport de 1 à 15 !**

4. L'approche méso-économique

- Le but de cette étape était de conduire une estimation nationale fine du coût des VC dans les quatre pays partenaires, suivant des principes communs construits au cours de projet, tenant compte des spécificités de notre approche, du périmètre du projet et de la liste des postes budgétaires retenus. Nous avions comme objectif de resserrer la fourchette d'estimation issue de l'approche macro, pour fournir un ordre de grandeur EU25 plus précis.

4.1. L'approche méso-économique en France

4.1.1. La démarche globale suivie :

- Nous avons procédé en 3 étapes : d'abord, en recensant et utilisant les sources de données françaises existantes. Puis, nous avons effectué des travaux spécifiques sur ces sources quand cela était nécessaire et possible (voir, par exemple, nos travaux sur l'enquête EVS en Annexe n°13). Enfin, quand les données françaises manquaient, nous avons utilisé des données issues d'études étrangères (européennes en priorité, puis hors Europe). Notre méthode est détaillée et nos calculs expliqués pas à pas dans les Annexes n°4 et n°5.

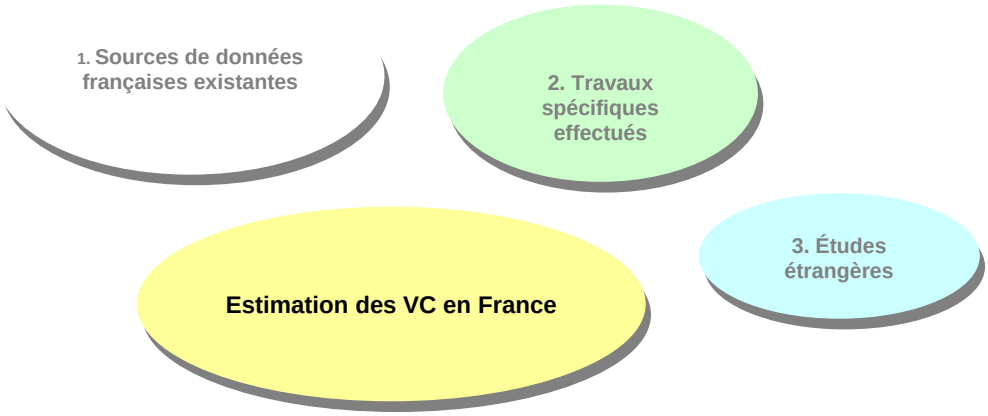

Etape n°1 - Utilisation des sources françaises existantes : nous avons fait des utilisations très diversifiées des données épidémiologiques existantes et des sources de données en France : enquête Enveff (données de prévalence sur les victimes de VC), PMSI (données de coût sur les hospitalisations par diagnostic), DREES (données concernant les urgences, les centres d'hébergement), rapport de la Cour des comptes (coût des passages aux urgences), CNAMTS (prescriptions et honoraires des médecins et psychiatres, arrêts de travail), Annuaire statistique de la justice (ministère de la Justice : statistiques sur les divorces, casier judiciaire, nombre de détenus, placements d'enfants et données de budgets), OND (Observatoire national de la délinquance : nombre de décès par VC, de faits de VC), Rapport Boiteux (coût de la vie humaine), Loi de finances (budgets des ministères : intérieur, justice, logement, gendarmerie, finances), INSEE (données démographiques et sur les salaires).

Etape n°2 - Travaux spécifiques effectués : quand nous avons pu avoir accès aux bases de données elles-mêmes, nous avons effectué ou fait effectuer des traitements spécifiques : travaux sur l'enquête EVS (surconsommation médicale des victimes de VC), travaux ORU-MiP (taux de passage aux urgences et diagnostics associés, taux d'hospitalisation), étude spécifique sur le coût de la vie humaine.

Etape n°3 - Consultation ou utilisation d'études étrangères : quand les données françaises n'étaient pas disponibles, nous avons utilisé en priorité des résultats d'études européennes, puis d'autres pays : J Emerg Nurs / USA (études d'incidence sur les taux de passage aux urgences pour VC), de même pour Annals of Emergency Medecine et Am J Surg, Dube (taux de divorces imputables aux VC), Walby /UK (coût des viols), comme Cohen / USA, Carol Reeves / USA (conséquences des VC sur l'absentéisme).

4.1.2. Informations sur les sources de données utilisées :

- Les sources de données en France sont nombreuses, non-exhaustives et diverses, issues de la sphère médicale, judiciaire, associative et d'enquêtes en santé publique. Elles ont fait l'objet d'investigations spécifiques importantes. Les principales sources utilisées dans notre calcul sont détaillées ci-dessous :

Les enquêtes nationales spécifiques aux violences (exploitation des études de terrain)

- L'enquête Enveff (Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France) a été menée par l'Institut national d'études démographiques (l'INED) et l'Institut de démographie de Paris-I (l'IDUP) en 2000 auprès de près de 7000 femmes de 20 à 59 ans [Jaspard M. et al., 2003]. L'objectif prioritaire de cette enquête était la production de statistiques portant sur l'ensemble de la population. En outre, il s'agissait de mesurer la fréquence sur 12 mois et depuis l'âge de 18 ans, des violences interpersonnelles, verbales, psychologiques, physiques et sexuelles subies par les femmes d'âge adulte dans leurs différents cadres de vie (espaces publics, vie professionnelle, vie de couple, relations avec la famille ou les proches), ce quel que soit l'auteur des violences. Il s'agissait également d'étudier les réactions des femmes face aux violences, ainsi que leurs conséquences sur la santé physique et mentale, la vie familiale et sociale et l'usage de l'espace.
La collecte des données a été effectuée par téléphone, de mars à juillet 2000, auprès d'un échantillon représentatif de 6 970 femmes âgées de 20 à 59 ans et résidant, hors institution, en métropole.

- L'enquête EVS (Evènements de Vie et Santé) a été réalisée en France par la DRESS (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) de novembre 2005 à février 2006 auprès de 10 000 répondants tirés au sort dans l'échantillon de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) parmi les personnes résidant dans un ménage ordinaire de 18 à 75 ans. Cette enquête a pour objectif de recueillir des informations à la fois sur les violences subies (quelles que soient leurs natures) par les personnes interrogées et sur leur santé. Le questionnaire est construit autour de six modules (tronc commun des ménages, santé actuelle et passée tant physique que mentale et sociale, biographie professionnelle et familiale et conditions de vie passée et présente, violence subie au cours des 24 derniers mois et violences subies au cours de la vie entière). L'enquête se déroulait en deux temps : une partie en face à face avec l'enquêteur, organisé en trois modules (santé, biographie, violence au cours des 24 derniers mois, violences subies dans la période antérieure à ces 24 mois) ; l'autre partie auto-administrée par ordinateur avec interface audio, portant sur les thèmes suivants (comportements sexuels, consommation d'alcool, de drogues illicites et question de « rattrapage » sur les attouchements et rapports sexuels forcés).

- L'enquête CVS de victimation 2007 menée par l'INSEE en partenariat avec l'OND (Observatoire national de la délinquance). Cette enquête, appelée « Cadre de vie et sécurité - CVS » menée auprès de plus de 17 000 ménages est une enquête de victimation, ce qui signifie que les personnes enquêtées sont interrogées sur les atteintes qu'elles ont pu subir récemment et leurs opinions en matière de sécurité. Le mode d'interrogation est le face à face. Les atteintes visant les biens des ménages et les atteintes aux personnes concernent les vols personnels avec ou sans violences, les autres violences, les menaces et injures. Le nombre de personnes de 18 à 60 ans ayant répondu aux questionnaires sur les violences sensibles (violences sexuelles, et violences physiques intra ménages) est de 11 249.

- Les études publiées sur le coût des violences conjugales (études princeps). Une seule étude sur le coût des violences conjugales en France avait été réalisée précédemment à la nôtre. En France, le plan

global de lutte contre les violences faites aux femmes 2005-2007 a fait apparaître la nécessité de mieux appréhender le phénomène social des violences conjugales sous l'angle économique. L'étude de faisabilité de l'évaluation des répercussions économiques des violences conjugales a donc été menée en 2006 par le Cresge (Centre de recherches économiques, sociologiques et de gestion) de l'institut catholique de Lille sous la responsabilité de Marissal JP et Chevalley C. L'étude du Cresge arrive à une estimation totale d'environ un milliard d'euros par an (données 2004), dont l'essentiel est dû aux violences commises sur les femmes. Cette étude propose une analyse critique des méthodes de chiffrage des coûts existant dans le domaine des VC à l'étranger, ainsi que des méthodes de chiffrage utilisées en France dans les études de coût. Elle dresse un inventaire des données existantes et des lacunes dans les données et émet des préconisations pour adapter le système d'information, afin de pouvoir disposer des données plus fiables pour mener les calculs. Nous sommes partis des résultats de cette étude pour réactualiser et compléter ses résultats dans le cadre de notre estimation France/2006 Psytel.

Les autres sources françaises utilisées non spécifiques aux violences

- Le registre de l'ORU-MiP (Observatoire Régional des Urgences Midi-Pyrénées) propose un suivi prospectif qui retrace de façon exhaustive les passages aux urgences dans la région Midi-Pyrénées de 33 établissements hospitaliers publics et privés (motifs de recours aux urgences dont types de traumatismes, actes pratiqués, diagnostics, durées du séjour hospitalier, devenir, lien entre violences et auteurs, etc.). Des informations complètes sont fournies par les urgentistes pour chaque entrée dans leur service dans une grille de saisie. L'objectif principal de ce recueil est l'amélioration de la connaissance qualitative et quantitative des activités d'urgence de la région. C'était une source de données encore non exploitées en France dans le cadre de l'évaluation du coût des violences conjugales.

- Les budgets des ministères et leurs statistiques : nous avons utilisé les informations issues des ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, ministère de la Défense dont les statistiques de la gendarmerie nationale, ministère de la Justice dont les statistiques de la Direction des affaires criminelles et des grâces, ministères de la Santé et des Sports, ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, ministère du Travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville dont les statistiques de la DHOS (Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins). Nous avons aussi utilisé **les projets de loi de finances et les rapports de juridictions financières,** dont le rapport d'activité de la Cour des comptes de 2006.

- Les autres sources de données utilisées pour notre estimation : les données du Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) et statistiques disponibles sur le site de l'Agence Technique de l'information sur l'Hospitalisation (ATIH), ainsi que les données de l'assurance maladie et celles de l'INSEE et enfin les rapports d'activité et les budgets de fonctionnement de centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

- Les avis d'experts du domaine : des consensus d'experts ont été recherchés pour des données ponctuelles. Une relecture de l'ensemble de notre travail d'estimation pour la France a été faite par des experts (experts de terrain issus de centres d'écoutes et d'hébergement, de l'observatoire des luttes contre les violences, experts judiciaires et médicaux). Nous avons aussi consulté des magistrats et des avocats spécialisés (données sur le divorce).

Le travail d'estimation pour la France a donc été particulièrement approfondi.

4.1.3. Les résultats de l'estimation pour la France :

- Dans le tableau suivant, nous fournissons les résultats de notre estimation pour la France. Rappelons que ces résultats sont explicités en Annexes dans 2 documents où nous produisons le détail des calculs et des explications : les tableaux de l'estimation du coût des VC pour la France (document Excel – Annexe n°4), les notes explicatives de l'estimation du coût des VC pour la France (document Word – Annexe n°5).

- Le logiciel d'estimation du coût des VC *IPV EU_Cost* que nous avons réalisé permet, entre autres, de paramétrer des variables en fonction des éléments d'information disponibles et de leurs évolutions (voir le chapitre 6).

Estimation du coût des violences conjugales en France/2006

Postes de coût	Estim. Psytel	%
1. Coûts directs médicaux	**en Ms€**	
Passages aux urgences	24,444	0,99%
Hospitalisation	3,872	0,16%
Soins médecine générale et psychiatrie	142,665	5,77%
Surconsommation de médicaments	312,221	12,63%
Total coûts directs médicaux	**483,203**	**19,55%**
2. Coûts directs Justice et Police		
Justice civile	8,729	0,35%
Justice pénale	27,988	1,13%
Administration pénitentiaire	99,358	4,02%
Activités de la Police	58,653	2,37%
Activités de la Gendarmerie	39,798	1,61%
Total coûts directs non médicaux	**234,527**	**9,49%**
3. Coûts des conséquences sociales directes		
Hébergement d'urgence et d'insertion	28,348	1,15%
Logement : APL, ALS, ALF	12,815	0,52%
Allocation API (parents isolés)	5,703	0,23%
RMI	4,295	0,17%
Paiement des arrêts de travail	69,188	2,80%
Total des conséquences sociales directes	**120,349**	**4,87%**
4. Coûts des conséquences indirectes		
4.1. Coûts des pertes de production		
Pertes de production dues aux décès	221,584	8,96%
Pertes de production dues à l'absentéisme	778,513	31,50%
Pertes de production dues aux incarcérations	98,838	4,00%
Total des pertes de production	**1 098,936**	**44,46%**
4.2. Coûts humains		
Viols	328,571	13,29%
Préjudices / blessures graves	206,127	8,34%
Total des coût humains	**534,698**	**21,63%**
TOTAL général	**2 471,713**	**100,00%**

Le coût global des violences conjugales en France est estimé à **2,5 milliards d'euros** (Mds€) en 2006. Ce coût est composé des différents postes de dépenses suivants :
- coûts directs médicaux, correspondant aux soins de santé : **483 millions d'euros** (Ms€) ;
- coûts directs non médicaux, correspondant aux recours aux services de police et à la justice : **235 Ms€** ;
- coûts des conséquences sociales et notamment des recours aux aides sociales : **120 Ms€** ;
- coûts des pertes de production dues aux décès, aux incarcérations et à l'absentéisme : **1 099 Ms€**, représentant plus de 44 % du coût global ;
- coûts humains des viols et des préjudices graves : **535 Ms€.**

Graphe du coût des VC en France/2006 par type de coût

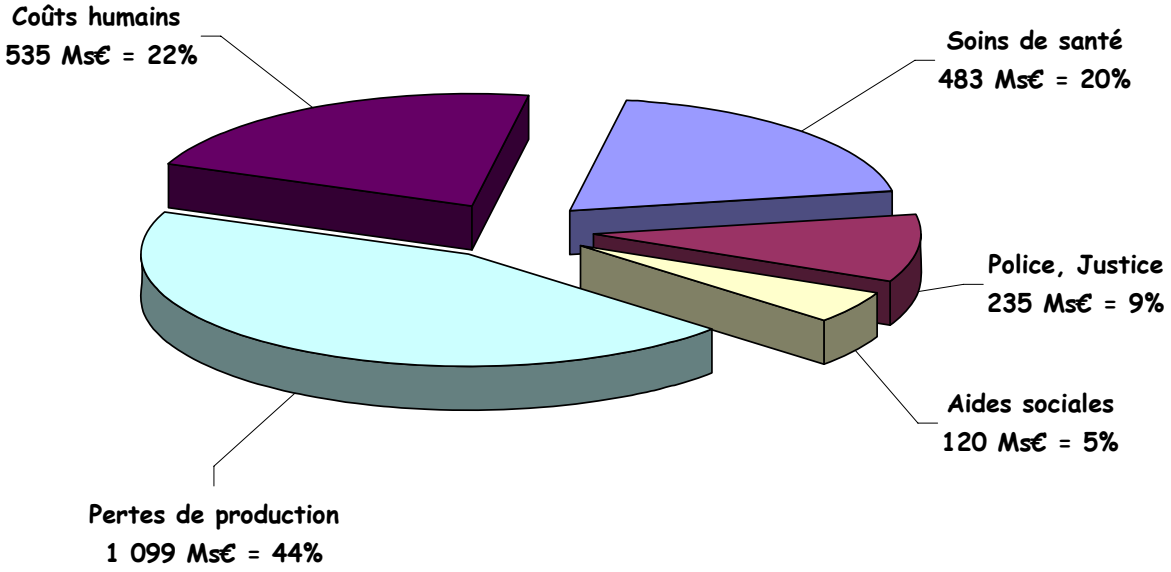

Le calcul du coût minimum et du coût maximum :

- A partir du même schéma de calcul (les mêmes postes et les mêmes méthodologies de calcul par poste), nous avons pu construire pour certains d'entre eux une hypothèse basse et une hypothèse haute, résultant d'études différentes ou du consensus d'experts donnant une fourchette de valeurs. Vous trouverez le détail de ces hypothèses décrites dans le logiciel *IPV EU_Cost* et son manuel d'utilisation (Annexes n°2 et n°3).
- Ainsi, pour le poste « Coût du passage aux urgences », on a pris des pourcentages minimal (1 %), moyen (2 %) et maximal (3 %) pour les passages aux urgences directement liés à des violences conjugales (cause incidente). Ces pourcentages sont paramétrables dans le logiciel.
- Donnons un autre exemple pour le poste « Coût de la justice civile » : le pourcentage de divorces pour cause de VC a été estimé par le consensus d'expert en valeur minima à 10 %, en valeur moyenne à 15 % et en valeur maximal à 20 %. On retrouvera ces valeurs pour le calcul de notre estimation dans notre logiciel *IPV EU_Cost.*
- Le coût minimum calculé pour la France correspond au calcul utilisant l'ensemble des paramètres avec valeur minimale, tandis que le coût maximum correspond au calcul utilisant l'ensemble des paramètres avec valeur maximale.
- Résultats trouvés : les états fournis par le logiciel *IPV EU_Cost* (chapitre 6) sous les hypothèses évoquées donnent les résultats suivants :

  - Valeur minimale du coût des VC en France : **2,167 Mds€**
  - Valeur maximale du coût des VC en France : **2,825 Mds€**

Coût minimal et coût maximal des VC France/2006 :

Quelques commentaires :

➔ Le poste de coût le plus élevé pour la société dans l'ensemble des postes de coût des VC est la perte d'utilité sociale engendrée par ces violences dont le nombre d'années de vie potentielles perdues donne une première indication. Ces violences associées à des troubles émotionnels importants (dépression, boulimie, anorexie et parfois suicide), provoquent de grandes souffrances, des pertes de qualité de vie et de bien-être, des séquelles mentales et physiques et parfois des décès entraînant des pertes d'utilité pour les femmes victimes et leurs proches.

➔ Ces pertes de qualité de vie à différents moments du parcours de vie des victimes émanent non seulement des violences directes, mais aussi des parcours complexes et éprouvants des victimes dans les dispositifs éclatés de prise en charge au niveau des structures judiciaires et médico-sociales.

➔ La prédominance des coûts des conséquences indirectes représentés par les pertes de production (44 % du coût total) et notamment les pertes de production dues à l'absentéisme est la résultante d'un phénomène d'altération de la qualité de vie des femmes victimes qui connaissent des troubles de l'humeur, des fatigues intenses et des problèmes de sommeil. Les violences conjugales représentent un sujet important de santé publique engendrant des incapacités fonctionnelles et sociales notables.

➔ Ce travail avait pour objectif d'estimer monétairement toutes les dimensions du phénomène de VC. Cependant, un certain nombre de postes de dépenses n'ont pas été volontairement intégrés dans notre calcul compte tenu de la faiblesse des statistiques disponibles pour ces postes, des paramètres hypothétiques à partir desquels des modélisations avaient été réalisées sur ces postes et des premiers montants estimés assez marginaux par rapport aux montants des autres postes de dépenses. Ainsi, contrairement à l'autre étude française du Cresge (France/2004), les postes de dépenses suivants n'ont pas été retenus dans l'analyse : les naissances de bas poids, les problèmes liés à la grossesse, la formation et la sensibilisation de la police et la justice, les placements d'enfants, les actions de prévention, la prise en charge du handicap, celle du handicap acquis à la naissance, les pertes de niveau de vie dont l'effet économique est très mal connu.

➔ Les répercussions chez l'enfant des violences au sein du couple sont également majeures, difficiles à valoriser d'un point de vue monétaire (coût humain du handicap acquis à la naissance, coût humain du placement des mineurs en danger). Les conséquences à long terme sur les enfants n'ont à notre connaissance pas fait l'objet d'évaluations très précises et restent encore mal mesurées.

➔ Les coûts importants des pertes de production par rapport au coût global des VC sont comparables à ceux retrouvés dans les études de coûts de pathologies chroniques. Par exemple dans l'étude du coût du diabète (Olson, 1994) ou dans l'évaluation des répercussions fonctionnelles et professionnelles de l'asthme chronique (Lebrun, 1994). Au Royaume-Uni, l'ensemble des coûts de la dépression chez les adultes a été évalué à 15,46 milliards d'euros (9 milliards de GBP en 2000) dont seulement 636 millions (370 milliards de GDP en 2000) concernaient les soins directs [Thomas C, 2003]. Aux Etats-Unis, les dépenses annuelles totales associées à la dépression atteindraient 100 milliards d'euros (83 milliards d'USD en 2000), dont 69% représentent les pertes d'emplois et les décès prématurés [Greeberg P, 2003]. D'après l'Institut National du Cancer (INCa) qui a estimé le coût global du cancer en France en 2004, les pertes de productivité représentent la part de dépense la plus importante : 17,5 milliards €, contre 7 milliards € pour les soins hospitaliers, 4 milliards pour les soins ambulatoires et 1 milliard pour le dépistage, la prévention et la recherche.

➔ La valorisation du prix de la vie humaine est un sujet controversé. Les valeurs à attacher à ces pertes de qualité de vie et de vie humaine ne font pas l'objet d'une méthodologie consensuelle. Un essai de valorisation monétaire de ces pertes d'utilité reviendrait à estimer en euros le montant que la société serait prête à consacrer à l'éradication complète de ces violences, si cela était possible. Une première approche consiste à se focaliser sur les pertes de production découlant de cette morbidité et

mortalité et à regarder les capacités productives de chaque individu. Une autre approche pour évaluer la valeur d'une vie humaine consiste à estimer le montant que la collectivité est prête à payer pour éviter « une mort statistique » due aux violences conjugales ou encore le seuil au-dessus duquel il n'est plus acceptable pour la société d'investir afin de sauver une vie statistique. Le rapport Boiteux du Commissariat général au Plan portant sur les décisions d'investissements collectifs en matière de transport recommande de retenir la somme de 1 million d'euros comme valeur seuil d'une « vie statistique » (Rapport Boiteux, 2001).

- Notons par ailleurs que la production potentielle d'un individu sur une année se compose non seulement de sa production dans la sphère marchande (ce que nous avons tenté de valoriser) mais également de sa production dans le secteur non marchand, beaucoup moins connu et qui prend notamment en compte les activités domestiques (cuisine, vaisselle, ménage, linge, courses…). L'INSEE a donné une valeur à ces revenus d'activités non rémunérées en estimant les revenus domestiques par un revenu d'activité de substitution, au prix du marché pour des activités réalisées par des professionnels. Une fois multipliée par le nombre de personnes n'exerçant pas une activité professionnelle rémunérée, une valeur monétaire des activités domestiques non rémunérée est obtenue. La prise en compte de ces montants majorerait notre évaluation.

4.2. L'approche méso-économique au Danemark

- Elle est décrite dans deux documents fournis par nos partenaires. Nous les publions *in extenso* en Annexe :

- The socio-economic burden of gender-based violence, *Lourdes Cantarero Arévalo, Karin Helweg-Larsen* (Annexe n°6).

- An ongoing cost benefit analysis of the direct and indirect cost of exposure to violence against women in and outside the home based on Danish register and survey data - *Karin Helweg-Larsen* (Annexe n°7).

Nous ne donnons ici qu'un résumé succinct de ces deux contributions :
- Le premier document fournit une estimation des coûts médicaux liés aux violences de genre (GPV - gender based violence) au Danemark. Elles englobent les violences conjugales, mais il est possible de calculer la part des seules VC.
- La méthodologie utilisée est assez comparable à celle utilisée pour l'estimation en France, mais des différences importantes demeurent, le détail des postes ne se recouvrant pas totalement. Les coûts médicaux sont évalués pour les postes suivants :

- coût des urgences (coût moyen 960 Kr, soit 137€) : 3,6 MsKr (soit 0,471 M€)
- coût d'hospitalisation (coût moyen 11 000 Kr, soit 1571€) : 3,4 MsKr (soit 0,445 M€)
- coût de médecine générale (coût moyen 154 Kr, soit 22€) : 26,9 MsKr (soit 3,521 M€)
- coût des spécialistes (coût moyen 483 Kr, soit 69€) : 10,5 MsKr (soit 1,374 M€)
- coût des autres soins (soins dentaires et aides psychologiques) : 5,5 MsKr (soit 0,720 M€)

- Le tableau récapitulatif des coûts médicaux pour le Danemark est donc le suivant :

Postes de coût	Estim. Danemark	Per capita
1. Coûts directs médicaux	**VC en Ms€**	**Danemark**
Passages aux Urgences	0,471	0,09
Hospitalisation	0,445	0,01
Soins médecine générale et psychiatrie	5,615	0,09
Total partiel	**6,531**	**0,182**
Surconsommation de médicaments	non evalué	non evalué
Total coûts directs médicaux	**6,531**	**0,182**

- Le rapport signale aussi qu'une estimation macro-économique à partir de la littérature conduit à un coût total des violences de genre au Danemark de l'ordre de 200M€ (nous obtenons 294M€ par notre procédure d'estimation EU25 retenue pour le Danemark – voir chapitre 7 et l'Annexe n°16).

- L'Institut national de la santé publique (NIPH) mène actuellement un projet de recherche qui a pour objectif de fournir une estimation globale des conséquences sanitaires et socio-économiques de la violence contre les femmes.

- La note de l'Annexe n°7 décrit la méthode actuellement en cours de mise en oeuvre au Danemark pour mesurer le coût des violences envers les femmes. Les informations issues des registres nationaux combinées avec des données issues des enquêtes de santé sont utilisées pour alimenter une étude de type « cas-témoins ». Les résultats définitifs ne sont pas encore acquis et donc publiés.

- Des recherches antérieures montrent que la victimisation des femmes est liée à divers problèmes sanitaires et sociaux qui ont un impact direct sur les dépenses de santé et les dépenses sociales. En outre, il est bien connu que l'exposition aux violences entraîne un certain nombre de conséquences psychosociales qui peuvent nuire profondément à la vie quotidienne des femmes victimes et réduire leur qualité de vie comme leur espérance de vie.

- Le montant total des dépenses directes et indirectes liées à l'exposition à ces violences est relativement mal connu. Divers aspects du coût des violences physiques envers les femmes ont été décrits dans les études internationales. Mais, peu d'études permettent d'établir des comparaisons entre les victimes de violence et les non-victimes en ce qui concerne les dépenses de santé et celles liées à l'utilisation des services sociaux et des systèmes judiciaires. Ces comparaisons sont indispensables pour déterminer l'ampleur des dépenses supplémentaires sanitaires, sociales et judiciaires qui découlent de l'exposition des femmes à la violence dans et en dehors de leur domicile.

- Ainsi, un certain nombre d'aspects économiques différents, mais partiels des violences fondées sur le genre ont déjà été examinés, mais la nécessité persiste d'une évaluation du montant total global de ces violences pour la société et les individus du fait de la violence sexiste. L'équipe danoise conduit actuellement des évaluations fondées sur des analyses coûts-bénéfices qui comparent les victimes des violences aux non-victimes.

- Les registres nationaux danois présentent une source de données unique qui fournit des chiffres sur : les coûts directs et indirects liés à la violence, y compris des victimes, des contacts avec les services de soins de santé et les services sociaux, les coûts liés à des services spécifiques pour les victimes et les auteurs, aux programmes de prévention, ainsi que les coûts associés aux activités de la police et à la justice dans le cadre des poursuites judiciaires.

- En outre, depuis 2000, les enquêtes de santé danoises ont inclus des informations sur l'exposition à la violence, qui permettent une estimation de l'impact de la victimisation sur la qualité de vie et, par conséquent, sur le coût de la violence sur les victimes.

- À l'heure actuelle une base de données est en cours de développement à partir de toutes les sources précédemment décrites. Elle permettra de calculer les dépenses liées aux violences contre les femmes. La base de données combine les données des enquêtes et celles des registres nationaux.

- Dans le cadre du présent projet, nous n'avons pu utiliser que des résultats partiels de ce travail, ceux concernant les coûts médicaux. L'équipe danoise nous communiquera les résultats complets, ainsi qu'à l'équipe Daphné, dès qu'ils seront disponibles.

4.3. L'approche méso-économique en Espagne

4.3.1. Présentation :

- La Comisión para la Investigación de Malos Tratos a Mujeres (CIMTM) est une organisation non gouvernementale créée depuis plus de 25 ans, composée de professionnelles, qui travaillent dans la prévention et la dénonciation de la violence envers les femmes et dans l'assistance aux victimes et à leurs enfants. Elle a présenté dans le cadre de ce projet un « Rapport sur les coûts de la violence de genre en Espagne » (disponible en Annexe n°8) dont nous proposons ici les grandes lignes.

- En Espagne, le nombre de femmes victimes de violences de genre demeure l'un des principaux obstacles à l'établissement de l'égalité homme-femme. En 2007, selon l'Institut de la femme, on estimait à 2,5 millions le nombre de femmes qui souffraient de violence de genre, chiffre qui représente 13,2% des femmes espagnoles de plus de 18 ans. Ces femmes se répartissent en deux groupes selon la « Macroencuesta » de cet Institut :

- Femmes de type A : où sont regroupées toutes les femmes qui ont été considérées comme des femmes victimes de violence, c'est-à-dire qui, dans les rapports de couple souffrent de mauvais traitements, mais qui ne le reconnaissent pas explicitement : elles représentent 1 828 865 femmes.

- **Femmes de type B** : les femmes qui se sont auto classées comme subissant de mauvais traitements au cours de la dernière année, et qui d'après cette étude, représentent 685 825 femmes.

- Il s'agit, dans le rapport du CIMTM, de faire l'estimation du coût des violences de genre (VG) qui englobent les violences conjugales (VC). Mais, les violences au travail envers les femmes sortent du périmètre de notre étude, comme d'ailleurs les violences familiales hors VC (commises envers les femmes par les enfants, les parents et autres familiers). Cependant, on a pu effectuer une répartition du nombre des VC et des autres formes de violences à l'intérieur des violences de genre.

- Estimation de la part des violences conjugales dans les violences de genre en Espagne :

Groupes	Effectif	Partenaires intimes
Femmes considérées comme maltraitées	1 828 865	74,6 %
Femmes se classant elles-mêmes comme maltraitées	685 825	57,3 %
Total	**2 514 690**	**69,9 %**

(1) Source : "III Macroencuesta sobre la violencia contra las mujeres" Ministerio de Trabajo y Asuntos Sociales, Secretaria de Igualdad General de Políticas de Igualdad, Instituto de la Mujer.

- A partir de ces chiffres, on peut donc affirmer que 70 % des violences de genre sont des violences conjugales comme définies dans le périmètre de notre projet. Lors de la comparaison avec l'estimation française et du calcul de l'estimation EU25, nous avons utilisé l'hypothèse forte que ce pourcentage était applicable à l'ensemble des dépenses rassemblées dans le rapport espagnol pour isoler les dépenses liées aux VC.

4.3.2. Les postes pris en compte dans le rapport du CIMTM :

- Pour savoir ce que le coût des violences de genre représente pour les femmes victimes et la société en général, il est nécessaire d'évaluer le coût du point de vue économique, social et personnel. Plusieurs études publiées en Espagne dans ce domaine sont relatives aux effets sur la femme victime de violence, dont les plus visibles sont les coûts tels qu'ils sont repérés dans le présent projet : coûts de justice, coûts des pertes de production, des coûts de santé et des coûts sociaux. Pour leur part, l'équipe espagnole n'a pu estimer que ces types de coûts.

- Le travail d'estimation est assez complexe en Espagne, car il n'existe pas actuellement de données spécifiques issues des différentes institutions impliquées dans la lutte contre la violence de genre et parce que la forte régionalisation de l'Espagne rend difficile des estimations de niveau national. Les

Communautés autonomes d'Andalousie et de Valence ont publié des estimations sur le coût de la violence contre les femmes dans leurs collectivités.
- Les sources de données utilisées pour ce travail sont essentiellement constituées de : la Macroencuesta sur la violence à l'égard des femmes de 2006, publiée par l'Institut national de la femme de l'Espagne, l'examen des publications de diverses institutions spécialisées telles que la Women's Institutes, ministère de la femme et des Communautés autonomes, l'Observatoire de la violence de genre du Conseil général du pouvoir judiciaire, le Centre pour la santé des femmes du ministère de la Santé et de la Consommation. Une fois ces données collectées, le CIMTM a procédé à l'estimation du coût en prenant comme outil de référence les 4 principales études suivantes :
- "III Macroencuesta sobre la violencia contra las mujeres" Ministerio de Trabajo y Asuntos Sociales, Secretaria de Igualdad General de Políticas de Igualdad, Instituto de la Mujer (2006) ;.
- "Datos de denuncias y procedimientos penales y civiles registrados y órdenes de protección solicitadas en los Juzgados de Violencia sobre la Mujer en el año 2007" Consejo General del Poder Judicial (2007) ;
- "El coste de la justicia". Pastor Priero, Santos. (2003) ;
- Instituto Andaluz de la Mujer "Los costes sociales y económicos de la violencia contra las mujeres en Andalucía". Sevilla 2004.
- Les coûts estimés dans cette étude sont des estimations qui ont, comme dans les autres études similaires, des marges d'erreur importantes dues, entre autres, au déphasage dans le temps des données extraites et aux approximations nécessaires au calcul. Ils ont estimé 3 grands types de coûts ; les coûts de justice de façon assez complète, de même pour les coûts des pertes de production, et de façon très partielle les coûts sociaux et les coûts médicaux. Les détails des calculs sont fournis dans les documents en référence (Annexe n°8).

4.3.3. Les coûts de justice :

- Les coûts de justice prennent en compte : le nombre de plaintes, le nombre de poursuites, les jugements faits et en cours, le nombre des condamnations, le nombre d'auteurs de violence en prison, les pertes de salaire due aux incarcérations (qu'il faut en fait reclasser dans le poste coûts des pertes de production) et enfin, le fonctionnement de 32 tribunaux spécialisés dans la violence de genre. Cet ensemble de postes nous donne un montant estimé de 246 597 367 €. Ils sont ventilés comme suit dans le tableau suivant :

Postes	Coûts
Plaintes	69 208 564 €
Procès	184 389 980 €
Affaires jugées	62 207 387 €
Jugements en cours	7 897 088 €
Incarcérations	82 534 740 €
Pertes de salaire du fait de l'incarcération	54 829 981 €
TOTAL	**246 597 367 €**

Source : Les chiffres du rapport de l'Observatoire sur la violence contre les femmes du Conseil de la magistrature

4.3.4. Le coût des pertes de production :

- Pour estimer le coût des pertes de production l'équipe espagnole a pris en compte les pertes de salaire subies par les femmes victimes du fait de situation d'invalidité temporaire ou permanente, la perte de possibilités de promotion au travail, le coût des menaces et des pertes d'emploi et des autres pertes subies par les employeurs et l'administration publique en termes de recherche et recrutement de remplaçants, ainsi que la baisse de la productivité. Le montant total estimé de ces postes est de 3 079 176 822 €. Ils sont répartis comme suit dans le tableau suivant :

Postes	Coûts
Situations d'incapacité temporaire ou permanente	1 605 642 425 €
Perte d'opportunités de promotion	23 014 486 €

Menaces sur le lieu de travail	15 616 219 €
Perte de travail	1 434 903 692 €
TOTAL	**3 079 176 822 €**

Source : Chiffres pour Macroencuesta IM2006

4.3.5. Les coûts sociaux (estimation partielle) **:**

- Pour estimer les coûts sociaux, l'équipe du CIMTM n'a pu que quantifier les coûts qui sont publiés dans les budgets généraux de l'État de 2007 correspondant à la violence de genre. En ce qui concerne les structures d'aides, sont répertoriés au niveau national : 189 maisons d'accueil, 72 centres d'urgence, 69 appartements sous tutelle, 72 services spécialisés et 570 centres d'orientation et d'assistance aux femmes. Le montant total de ce poste est estimé à 16 860 000 €.

Les budgets	**Coûts**
Transferts aux Communautés autonomes	4 000 000 €
Transferts aux Administrations locales	2 500 000 €
Coût de la lutte contre la Violence de Genre	30 000 €
Aides sociales	1 000 000 €
Coûts des dossiers de l'Observatoire de l'État de Violence sur la Femme	100 000 €
Convention avec la Fédération espagnole de Communes et Provinces	50 000 €
Développement de mesures contre la Violence de Genre	9 180 000 €
Total (très partiel)	**16 860 000 €**

Source : Budgets généraux de l'Etat - 2007

4.4. L'approche méso-économique en Hongrie

- La contribution de l'équipe hongroise s'est révélée être différente de celle attendue. Ce fait s'explique essentiellement par une situation nationale spécifique où les violences conjugales ne sont pas encore repérées en tant que telles dans aucun secteur de l'appareil statistique. Citons Anne Betlen, notre partenaire de l'équipe NANE en Hongrie : « il n'y a aucune structure qui collecte ou partage des données touchant à la catégorie *violences conjugales*. Mieux encore, il n'y a aucun établissement hospitalier, aucune institution chargée de la gestion sanitaire, juridique, politique ou criminologique qui reconnaisse ou utilise dans son travail la catégorie *violences conjugales* ».

- Le lecteur pourra consulter en Annexe n°9 une contribution très claire de notre partenaire hongrois allant dans ce sens. C'est aussi un constat difficile pour cette équipe qui espérait, au début du projet, pouvoir y contribuer positivement et trouver des informations directement utiles à notre problématique. Elle contribue au projet d'une autre façon, en mettant en relief la carence de données nationales repérables dans ce domaine. **C'est le concept même de *violences conjugales* qui ne semble pas encore reconnu et intégré dans les statistiques courantes, mais en fait, plus profondément encore, dans la conscience sociale hongroise.** L'équipe a contribué au projet par ses apports d'expertise de terrain et par la menée d'entretiens dans le cadre de l'approche micro-économique (chapitre suivant).

- Anne Betlen dresse un tableau assez sombre de la situation en ce qui concerne les statistiques sanitaires, l'absence de données genrées dans les informations publiées par l'Office national hongrois de la statistique ou encore l'absence de centres d'hébergement spécifiques pour les femmes victimes de violences conjugales. Les médecins généralistes contactés ne semblent pas non plus intéressés par un signalement spécifique.

- Il existe bien, comme dans de nombreux autres Etats membres, un registre des données hospitalières (HDR – Hospitalization Data Register), qui permet de repérer, entre autres, les accidents du travail ou les accidents de la circulation, mais pas de repérer les violences conjugales.

- La Police dispose d'informations sur les faits de VC, mais ces dernières sont rassemblées sous la rubrique générale « violences familiales » et les chiffres recueillis semblent peu fiables et très fluctuants d'une année sur l'autre.

- En résumé, la situation en Hongrie paraît difficile dans la mesure où les violences conjugales ne semblent pas avoir émergé socialement comme notion repérable et énonçable. Cette situation ne permet pas d'avancer sur la notion du coût de ces violences. C'est un cas où il est particulièrement utile d'avoir recours à la procédure d'estimation fondée sur des données macro-économiques et des données épidémiologiques « en moyenne ».

- Cette description de l'état de la question en Hongrie, détaillée dans l'Annexe n°9, permet aussi de mettre l'accent sur le grand différentiel qui existe entre, par exemple, la situation danoise, où l'ensemble des données statistiques portant sur les violences conjugales est disponible et surtout chaînable entre les différents systèmes d'information et la situation hongroise où il est impossible de repérer des données chiffrées fiables.

- Nous constatons donc que la situation est encore très hétérogène dans l'Europe des 25 Etats membres et que, sans doute, le programme Daphné devrait tenir compte de manière plus accentuée de ces différences. Il pourrait le faire non seulement en privilégiant les partenariats avec des structures de ces Etats et en les « jumelant » avec des structures comparables de pays aux systèmes d'information plus avancés, en privilégiant des projets sur le transfert de bonnes pratiques, mais encore, à un niveau plus institutionnel, en construisant des échanges de type conférences internationales, journée nationale de sensibilisation sur ce sujet, de façon à accélérer la maturation sociale de la problématique dans ces Etats.

4.5. La synthèse de l'approche méso-économique

4.5.1. Comparaison des résultats chiffrés :

Nous avons comparé les résultats chiffrés des estimations nationales disponibles par grands agrégats. Nos conclusions sont les suivantes :

- seule l'équipe française a fourni une estimation complète du coût des VC. Nous avons dans le § 4.1.1. détaillé précisément notre méthode de travail et nos résultats pour la France ;

- l'équipe danoise n'a pu mettre à la disposition du projet, pour le moment (juin 2009), que des estimations portant sur les coûts médicaux. Une étude très exhaustive est en cours au Danemark fondée sur la méthodologie d'une étude de type cas-témoin (« case-control study »), mais elle n'est pas complètement achevée. Pour ce qui concerne les résultats actuellement disponibles sur les coûts médicaux, quand on les présente *per capita*, on observe qu'ils sont inférieurs aux coûts médicaux que nous avons estimés en France. Ceci peut s'expliquer par une meilleure organisation du système de soins (par exemple, le coût moyen d'un contact aux urgences est de 137€ au Danemark, contre 263€ en France) et aussi par une approche méthodologique différente : l'estimation danoise s'appuie essentiellement sur les données de leur système HDR – Hospitalization Data Register, ce qui serait impossible pour la France avec les données du PMSI.

- l'équipe espagnole a pu conduire une estimation concernant les coûts judiciaires, les pertes de production et une partie des coûts sociaux en Espagne. Les résultats de cette estimation sont assez

comparables à ceux de notre estimation en France : 2,41€ per capita en France, contre 3,82€ en Espagne. De même, elle a conduit une estimation du coût des pertes de production qui est supérieure à celle de notre estimation en France (17,44€ per capita en France, contre 36,49€ en Espagne), ce qui confirme la place importante de ces types de coût dans l'ensemble du poids économique des VC.

4.5.2. Le bilan des estimations méso-économiques :

- Le bilan de notre approche de niveau méso-économique est donc le suivant du point de vue des grands types de poste pris en compte (en sombre les postes complètement pris en compte, en plus clair ceux qui ne le sont que partiellement) :

Types de coût	Danemark	Espagne	France	Hongrie
Soins de santé				
Police, Justice		Justice		
Aides sociales				
Coûts humains				

- En termes de résultats des estimations par grands agrégats budgétaires ramenés à des estimations *per capita*, nous obtenons une estimation des coûts médicaux au Danemark plus faible qu'en France, une estimation des coûts judiciaires et des pertes de production plus fortes en Espagne. L'estimation française que nous avons menée est la seule complète et se situe sur ces postes spécifiques entre les estimations des partenaires, ce qui conforte globalement et empiriquement son caractère « raisonnablement central ».

4.5.3. Réflexions méthodologiques :

- L'expérience tirée du déroulement de cette partie du projet (l'approche nationale « méso-économique ») nous conduit à penser qu'il est difficile d'appliquer une méthodologie nationale commune pour l'établissement des coûts des VC par EM. Les situations nationales sont trop différentes en termes de développement des appareils statistiques et plus profondément encore en termes de culture et d'attitude face à l'accès à des informations relativement « sensibles ». Ainsi, pouvoir chaîner les informations issues de sphères différentes (par exemple celles de la justice, des affaires sociales et du système de soins) en utilisant un numéro d'identification unique pour un même individu est encore très difficile en France. Une structure comme la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés), autorité de contrôle en matière de protection des données personnelles, est chargée de veiller au respect du secret des informations nominales et au recoupement de fichiers nationaux que dans des conditions très ponctuelles et fortement encadrées. Cette difficulté de mettre en place une méthodologie commune pour cette phase du projet ne nous est pas apparue clairement en début de projet. Elle s'est imposée à nous au cours de son déroulement.

- Un autre point de différence nous est aussi apparu plus clairement en cours de projet. Il porte sur le statut et les différentes compétences et activités majeures des quatre équipes nationales composant l'équipe du projet. Nous avons souhaité avoir un éclairage technique pluridisciplinaire avec des experts épidémiologistes, économistes de la santé, statisticiens-économistes, experts des systèmes d'information et informaticiens (Psytel – FR), un apport d'un grand institut de santé publique (NIPH – DK) et l'apport des deux associations de terrain (NANE – HU et CIMTM – ES), aux contacts des réalités vécues par les femmes victimes de VC. Mais, il est certain qu'il était plus difficile d'avoir un vocabulaire technique commun concernant les méthodes d'évaluation en économie de la santé avec les différentes orientations professionnelles et compétences de nos partenaires.

- Ces trois niveaux d'hétérogénéité (état de la conscience sociale de la société sur la question des VC, structure des systèmes d'information et état des appareils statistiques, et enfin cultures des équipes) ont fait qu'il était difficile de concevoir et de mettre en œuvre un système unique de recueil d'information et de processus d'estimation.

- En fait, ce qui peut être mis en commun dans un projet comme le nôtre entre des partenaires de différents EM, ce sont : les définitions conceptuelles de base, le périmètre du projet et ses objectifs. Mais, les chemins méthodologiques de réalisation pour parvenir à ces objectifs, compte tenu des réalités nationales et des orientations des acteurs, sont éminemment différents pour chaque partenaire. C'est une des leçons tirée du déroulement du projet et qui pourrait être reprise dans des projets suivants.

4.6. Les coûts en fonction des agents qui les supportent

- - Le coût d'un bien est virtuel et n'existe pas en tant que tel. Il n'est pas une caractéristique inhérente à un objet ou un produit. Il se définit et s'évalue, si l'on opère un choix, notamment, sur le point de vue de l'observateur et donc la nature des coûts recensés Une question importante pour l'économiste est de savoir qui supporte les coûts générés par les violences conjugales.

- Nous avons établi une matrice des coûts selon les acteurs concernés. Cependant, la répartition du poids économique et humain des VC est difficile à établir et quelques postes de dépenses n'ont pu être attribués. Nous fournissons les chiffres correspondant à l'estimation du coût des VC en France :

	Auteur des violences	+ Victime des violences	+ Etat/collectivités territoriales Entreprises	+ Système de protection sociale	= Coût pour la collectivité
Coûts directs - Consom-mations de services et de biens médicaux		- Coût direct au prorata de leur charge (tiers payant dans le cas des dépenses de santé) - Part non remboursée des passages aux urgences, séjours hospitaliers, CS psychanalyste /psychothérapie, médicaments, visites médecins généralistes	- Coût public des programmes de prévention-formation et sensibilisation-(externalité positive)	Dépenses socialisées - Part socialisée du recours au système de santé et aux aides monétaires :- gestion des situations d'urgence (SAMU) - Gestion des situations de rupture (hébergements, allocations) - Coût de la prise en charge médicale : passage aux urgences, séjours hospitaliers, grossesse et néonatologie, CS médicales, médicaments = **483 203 M€**	**Coût total infligé à la collectivité, quel que soit le mode de financement = 2 471 Ms€**
- Service à la personne (transports, éducation, médico-sociale, police, justice)	- Frais de justice (civile et pénale) non pris en charge	- Frais de justice (civile et pénale)	- Coûts judiciaires et des aides juridictionnelles - Activités de la police et de la gendarmerie - Hébergement urgence et insertion = **234 527 M€** - Allocation API - RMI - Lieu hébergement, écoute et information = **51 161 M€**	- Coût des soins aux individus (part remboursée) et aux victimes	
Coûts des conséquences indirectes (réduction des capacités productives)	- Pertes de revenus et de productivité (dont consécutive aux incarcérations)	- Pertes de revenus et de niveau de vie et de productivité (instabilité professionnelle et arrêts de travail plus fréquents) - Perte de production non marchande (incapacité temporaire)	- Pertes d'impôts - Aides sociales diverses - Pertes de productivité = **1 098 936 M€**	- Moindre cotisation et impôts - Pertes de cotisations sociales - Assurance chômage et aide au retour à l'emploi - Indemnités des arrêts de travail = **69 188 M€**	
Coûts des conséquences intangibles (douleur et perte de bien-être)		- Pertes de bien-être, -Décès prématuré, - Viols et préjudices graves			

5. L'approche micro-économique

5.1. La notion de « trajectoire de vie »

- Jusqu'à présent, nous avons surtout privilégié les approches macro-économique et méso-économique consistant à prendre en compte les grandes études nationales de coût existantes et les masses budgétaires de chaque Etat membre, ainsi que l'estimation détaillée des différents postes. Cependant ces approches ne nous paraissaient pas entièrement satisfaisantes. Nous voulions les compléter par une approche de type micro-économique, fondée sur la notion de « trajectoire de vie » des victimes.

- Cette approche, croisée avec les précédentes, vise à :

- vérifier auprès d'expert(e)s de terrain que l'on n'a pas « oublié » des postes de coût importants dans notre approche méso-économique à la lumière des parcours de vie réels et individualisés des victimes, des proches et des auteurs ;

- essayer de mieux cerner la nature et l'étendue des coûts intangibles (c'est-à-dire immatériels comme par exemple la perte de bien-être) exclus pour le moment de notre approche méso ;

- enfin, nous rappeler et rappeler à tous, la nature irréductible de ces approches. Au niveau des « agents économiques » et plus particulièrement des victimes, il y a une inadéquation des chiffres pour appréhender la totalité des douleurs générées par les VC. Nous sommes conscients de la difficulté de penser le passage du plan micro-économique au plan macro-économique. D'un plan à l'autre, il n'y a pas de solution claire de continuité. La dénivellation de l'un à l'autre est forte, comme entre deux registres en partie hétérogènes. Il y a là une sorte « d'hétérogénéité ontologique » en ces deux plans qui marque bien la limite de la seule approche économique.

- Nous avons esquissé dans le schéma suivant une liste des coûts sociaux à partir d'une chronologie fictive de tous les événements de vie possibles liés à des VC. Cela ne correspond pas, bien entendu, à une trajectoire d'une victime réelle, mais à la somme de tous les types de répercussions possibles. Nous envisageons ces événements de vie sous l'aspect du coût social qu'ils engendrent pour la victime, ses proches, les employeurs, l'auteur des violences et la collectivité. Nous les avons « chronologisés » de la façon suivante :

Chronologie de possibles événements de vie liés à des VC (schéma théorique)

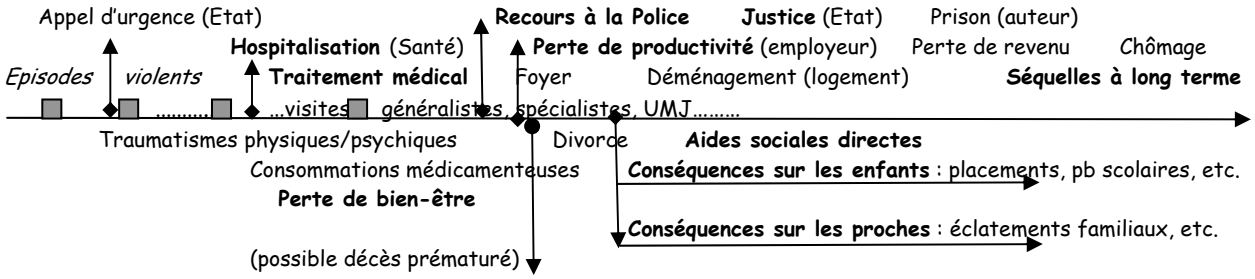

- Aussi, pour compléter ce schéma, nourrir notre « approche micro », nous avons interrogé à partir d'un guide d'entretien (Annexe n°14) des écoutantes de centres d'appel téléphonique (2 en France, 1 en Hongrie), des directrices de centre d'hébergement (2 en France) et une directrice d'un observatoire départemental de lutte contre les VC (1 en France), un policier chef du Département Prévention de Crime (1 en Hongrie).

5.2. Les diagnostics obtenus

A l'issue de ces entretiens, nous avons construit la synthèse suivante :

- Conséquences des VC sur l'état sanitaire des femmes victimes : ces conséquences sanitaires sont nombreuses. La plus fréquente est le stress post-traumatique. Il y a bien entendu des traumatismes physiques dans le cas des violences physiques, mais il y a aussi nombre de maladies chroniques et de cancers qui sont liés aux VC :

- des études canadiennes et américaines font état du fait que près de 50 % des femmes hospitalisées en psychiatrie ont été victimes de VC ;
- des études nord-américaines mettent aussi l'accent sur l'accroissement des suicides ou des tentatives liés aux VC ;
- il y a aussi un nombre important de fausses couches et d'IVG (interruption volontaire de grossesse) liées aux VC, ainsi qu'une mauvaise contraception. En cas de grossesse, il y a souvent des complications, ce sont des « grossesses à risques ».

- Plus généralement, l'état sanitaire des femmes victimes de VC est assez dégradé. Cela peut être la conséquence directe des violences (coups, violences psychologiques, etc.), mais cela peut aussi être lié au fait que ces femmes n'arrivent pas à construire une bonne image d'elles-mêmes et à prendre en mains leur propre santé. Les expert(e)s signalent un lien possible, bien que non encore clairement prouvé de façon scientifique, entre cancers du sein et VC.

- Conséquences des VC sur les relations avec les enfants : les femmes qui se séparent d'un compagnon violent vont mal. Il y a un enchaînement de problèmes au moment de la séparation : des problèmes financiers, d'emploi, de logement, de santé, qui font que la femme peut se retrouver séparée de ses enfants par la justice, le père en ayant la garde, puisque présentant pour un juge plus de garanties de stabilité. C'est une injustice profonde qui s'ajoute aux autres injustices et qui est très mal vécue par les femmes.

- La période de séparation est une période très difficile pour elles. C'est durant cette période que les tentatives de suicide peuvent survenir. Elle donne en plus une image d'échec du couple, d'échec de la parentalité. Les femmes victimes se voient en plus déposséder de leur rôle de mère dans ces moments d'extrême fragilité personnelle.

- Pour nos interlocutrices, ce type d'épisode doit être rendu moins fréquent et moins douloureux par une modification de la loi. Le juge devrait prendre en compte systématiquement les faits de VC pour confier la garde des enfants préférentiellement à la mère et suspendre pour un temps le droit de visite du père. Le principe de « coparentalité » doit être suspendu pour un temps. Ce n'est pas le cas actuellement en France.

- Conséquences des VC sur les enfants : quand les enfants cherchent à s'interposer entre les parents lors des épisodes violents, ils sont souvent eux-mêmes victimes de violences (dans 30 % à 70 % des cas selon les études). Il y a très fréquemment de la violence psychique sur les enfants. Les échecs scolaires sont nombreux durant cette période de VC.

- Un continuum possible de violences dans la biographie des enfants est aussi évoqué : globalement, on pressent bien qu'il y a un risque important d'une sorte de continuum biographique de violences pour des enfants *témoins de VC non judiciarisées* dans une famille entre :

Les violences dans la sphère privée (famille) dont ils sont témoins	➔➔➔	Les violences dans la sphère publique comme acteurs (délinquances ou pré-délinquances)

- Ce phénomène serait dû en partie à l'absence de limites clairement posées par l'exemple parental, à la perte du référentiel social, comme à l'absence de construction des médiations culturelles classiques

face aux pulsions de violence, puisque les adultes référents (les parents) transgressent l'interdit de la violence pour l'un, la nécessité de sa dénonciation pour l'autre.
- **Ainsi, la lutte contre les violences conjugales est aussi une lutte différée contre des formes de délinquance à l'adolescence et donc des formes de « violences sociales globales »**. Bien entendu, il s'agit d'un risque observable assez fréquemment, non d'une fatalité absolue.
- Il faut aussi évoquer les actes violents posés par les femmes victimes comme réponses aux violences initiales du compagnon. Cela peut aller jusqu'au meurtre. Un grand nombre de femmes en prison sont en fait des auteurs de violences contre des conjoints violents.

- Conséquences des VC sur les victimes et l'entourage : bien souvent, la victime se retrouve isolée socialement. Mais, il est difficile de donner des conséquences précises, car cela dépend de nombreuses variables : situation économique de la femme, émigration ou non, parcours de vie, passé de violences ou non, gravité et durée des violences subies, etc. Pour les femmes victimes, il y a toujours des séquelles psychiques et relationnelles, mais ces séquelles sont plus ou moins fortes en fonction des paramètres personnels.

- Conséquences des VC sur l'emploi : on peut constater des arrêts d'études chez les étudiantes, des arrêts de travail fréquents chez les salariées qui peuvent entraîner des licenciements. Ces femmes, assez souvent dans des emplois précaires, ne voient pas leur CDD (contrat à durée déterminée) renouvelé.
- Il y a une volonté de contrôle économique des agresseurs qui peuvent aussi vouloir empêcher leur compagne de travailler. Les maternités fréquentes sont aussi un moyen de « garder sous leur coupe » la femme victime.
- Les expert(e)s soulignent le fait que, fréquemment, les femmes victimes se retrouvent, de plus, en situation de surendettement : elles ont signé le bail du logement que leur mari ne paye plus ou qu'il occupe lui seul, des prêts engagés par le couple. Elles se retrouvent ainsi « solidaires » financièrement et juridiquement du compagnon violent pour payer ses dettes. En plus, du fait qu'elles soient parties du domicile, avec toutes les difficultés déjà énoncées, elles doivent en plus payer les dettes de leur agresseur ! Il doit là aussi y avoir un aménagement possible de la loi pour que de telles situations ne se produisent pas.

Des femmes peuvent vivre des situations extrêmes où le conjoint violent n'est pas légalement condamné, où il a la garde des enfants, où il a conservé le logement, et où en plus, la femme paye les dettes du conjoint ! C'est ce genre de situation qui peut conduire les femmes à être internées ou en dépression sévère.

5.3. Les mesures souhaitables

Les réflexions suivantes sortent du cadre strict de l'estimation technique du coût des VC, mais il était dommage de passer sous silence la riche expertise recueillie au cours de ces entretiens. Les expert(e)s consulté(e)s ont ainsi énoncé un certain nombre de **mesures souhaitables** qui sont revenues fréquemment :

- Il faut continuer à mesurer le phénomène des VC. nous sommes toujours dans une phase où les révélations ne sont pas toutes faites (toutes les victimes ne sont pas « sorties du bois »). En fait, les campagnes de sensibilisation conduisent à augmenter les chiffres de la prévalence des VC révélées dans un premier temps. Ce n'est que dans un second temps que l'on verra la prévalence réelle diminuer, avec l'effet des actions de prévention.

- Il faut mener des politiques éducatives très fermes, dès le plus jeune âge, concernant l'égalité homme-femme.

- Il convient de sensibiliser les professionnels au repérage et aux traitements des VC, chacun dans son domaine de compétences : personnels de justice, de police, de santé, d'assistance sociale et d'éducation. Le repérage rapide des victimes est essentiel. Plus il est précoce, plus il est facile de sortir les victimes de la violence.

- Débuter rapidement un travail de réparation : la durée des VC est une variable importante. La sortie sera d'autant plus rapide que les violences n'ont pas été répétées. Pour nos interlocutrices, le processus de réparation commence par de l'accompagnement. On ne doit pas attendre que la réparation soit purement judiciaire. Si elle l'est, cela facilite le travail, mais le système est tel qu'il y a peu souvent de réparation judiciaire.
- Il faut donc pouvoir entamer le processus de réparation « sans attendre le judiciaire », par des contacts avec les associations (et par elles, le contact avec des femmes dans la même situation), un travail d'explicitation de ce que sont les violences de genre, de leur dimension sociétale, un accompagnement psychologique personnel, une aide concrète pour trouver un logement et un emploi. C'est tout cela le travail de réparation.

- Pour une justice active : nos interlocutrices ont souligné que, dans tous les cas, il y a une différence profonde d'effets entre deux types de juridiction : celle active en matière de VC et celle qui ne l'est pas. Elles en ont fait l'expérience concrète : les victimes se remettent beaucoup plus vite dans le premier cas (justice active et coordonnée) que dans le second. **La preuve est faite qu'une reconnaissance sociale et judiciaire des violences commises et des préjudices subis est une condition importante de la reconstruction rapide des individus.** Il faut sortir au plus vite la victime de sa solitude humaine qui l'empêche de se reconstruire. Les étapes sont les suivantes : repérer, verbaliser et judiciariser/réparer.

- Il faut modifier les législations nationales sur certains points : suspension du principe de coparentalité en cas de VC, autorité parentale déléguée à la mère, aménagement du principe de solidarité financière, domiciliation possible, par exemple au centre d'hébergement, et plus au domicile du couple en cas de VC, création d'un délit spécifique de VC, reprise systématique de l'antériorité des signalements ou des condamnations pour VC pour des hommes déjà violents avec des compagnes précédentes, etc.

- L'hébergement est un problème essentiel. Il devrait y avoir beaucoup plus de logements sociaux réservés aux femmes victimes de VC capables de les accueillir rapidement avec leurs enfants. Elles devraient être prioritaires concernant le « droit au logement ».

- Le niveau institutionnel intermédiaire (celui du département en France) **est le bon niveau pour mettre en place une approche globale cohérente du problème des femmes victimes de VC**. Ainsi en France, il faut une politique de l'Etat relayée par des délégations locales aux droits des femmes pour mener des actions transversales avec les différents services : de l'inspection académique (versant éducation), de la Protection maternelle et infantile (PMI - versant santé), de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), les services d'assistance sociale (versant social), les juges des tribunaux (versant justice) et les associations de terrain (versant accompagnement citoyen). Il faut aussi développer et mettre en valeur les capacités citoyennes de ces femmes qui très souvent « relèvent la tête » et sortent très fortes de ces épreuves.

- Dans le cadre plus spécifique de l'estimation du coût des VC, nos experts ont insisté sur l'importance **des réorientations possibles des flux budgétaires**, c'est-à-dire comment mieux utiliser l'argent dépensé. Les expert(e)s ont souvent évoqué le développement de la formation des personnels. Pour eux,

le coût de la formation est assez faible au regard des performances que l'on peut en attendre. Ainsi, si le personnel médical est bien formé, il identifie plus vite les vraies causes de retour aux urgences des femmes victimes, des surconsommations médicales, etc. et donc contribue à accélérer la « sortie de la violence ». C'est un exemple de réorientation des flux budgétaires.

En définitive, les axes d'action prioritaires sont pour les expert(e)s dans l'ordre chronologique :

1- La formation des personnels (médicaux, travailleurs sociaux, de justice et de police) ;
2- Les actions de sensibilisation des citoyens (ce sont eux qui vont peser sur les politiques pour leur faire prendre des décisions) ;
3- L'évolution des lois en faveur de la protection des victimes ;
4- Les actions éducatives ;
5- La coordination des actions de terrain.

Les autres actions plus spécifiques de prévention viennent après. Ces axes indiquent la nature des réorientations possibles des flux budgétaires dont notre analyse de coût suggère l'ampleur.

6. L'outil informatique développé : le logiciel *IPV EU_Cost*

6.1. Les buts et la conception du logiciel

- Un des buts du projet était de construire une méthode claire et reconductible d'estimation du coût des VC. C'est pourquoi il a semblé nécessaire de formaliser les méthodes utilisés en développant un logiciel utilisant des sources de données réactualisables et les méthodes décrites. Il permet ainsi d'assurer un suivi dans le temps, à la fois fiable et simple, de ces estimations.

- Psytel a donc développé, en utilisant l'outil *Microsoft Office Access 2003,* le logiciel *IPV EU_Cost* répondant à ces objectifs (Annexe n°2). Il fonctionne sur toutes les plates-formes équipées du système d'exploitation **Windows 98 et versions supérieures.** L'utilisation d'un tel logiciel répondant à des besoins ponctuels et ne concernant qu'un public relativement restreint, ceci ne semble pas être *a priori* un handicap majeur.

- Dans un premier temps, une version source de l'application est diffusée qui nécessite donc la présence ou l'installation de *Microsoft Office PRO 2003* sur l'ordinateur hôte, avec le logiciel ACCESS. Si des demandes parviennent à Psytel pour obtenir une version affranchie des contraintes précédentes (la possession de *Microsoft Office PRO 2003*), une « version RUNTIME » sera alors diffusée qui fonctionnera en mode « stand alone », avec un kit d'installation.

- L'équipe de projet a elle-même beaucoup utilisé le logiciel *IPV EU_Cost* au cours de ses travaux, notamment pour ses calculs dans l'approche macro-économique et les extrapolations au niveau EU25, ainsi que pour tester la sensibilité du modèle dans l'estimation fine que l'équipe a réalisée pour la France dans le cadre de l'approche méso-économique.

6.2. L'utilisation du logiciel

- Notre logiciel *IPV EU_Cost* permet de faire une estimation du coût des VC dans les 25 Etats membres de l'Union à partir d'études déjà connues réalisées dans certains de ces pays et des budgets des dépenses publiques par fonctions (classification COFOG99) des états membres disponibles dans le recueil de données statistiques européen d'Eurostat.

- Il offre la possibilité :

- de créer, de mettre à jour, de supprimer des études de coût liées aux VC. Par défaut, le logiciel *IPV EU_Cost* propose 7 études différentes (les 6 études de base + notre estimation propre pour la France/2006). Il est conseillé de ne pas les supprimer, ni de les modifier.

- d'utiliser une fonction de simulation qui, à partir d'une ou plusieurs études, pour une ou plusieurs années, donne les estimations des coûts liés aux violences conjugales pour un, ou l'ensemble des pays de l'UE. Les clés de répartition issues des études peuvent être de même pondérées entre elles.

- La saisie des informations était initialement prévue avec des fonctions COFOG plus détaillées, mais l'expérience a montré que très peu de pays fournissaient à Eurostat les chiffres par fonctions détaillées (sauf les derniers pays entrants). On s'est donc limité aux 3 fonctions principales (GF03, GF07, GF10) et aux PIB.

- A partir des différentes études déjà publiées et d'apports méthodologiques propres, nous avons mis au point une méthode d'estimation des coûts des violences conjugales qui visent à calculer de façon

plus détaillée ces coûts, ceci en fonction des données disponibles au niveau national. C'est cette méthode que nous avons appliquée pour la France. Cependant, elle doit pouvoir être applicable à chaque pays, car, dans la majorité des cas, elle tient compte de paramètres qui sont connus ou extrapolables nationalement. Ces paramètres sont issus de différents types de sources de données :

- des registres nationaux des dépenses publiques des administrations ou organismes para administratifs (santé, police, justice, affaires sociales) ;
- des registres nationaux de la délinquance, des actes de justice, de police, des incarcérations, etc. ;
- des études en population (% de femmes ayant subi des VC, répartition de leur gravité) ;
- des indicateurs nationaux (salaire moyen, données démographiques).

- Le logiciel *IPV EU_Cost* propose une fonctionnalité qui permet de saisir ces paramètres et de faire varier ceux-ci, entre des valeurs minimales et maximales, quand ces paramètres présentent une marge d'incertitude importante. On peut aussi créer une étude *de novo*, ou s'inspirer d'une étude existante qui sera modifiée. Ces études peuvent être mémorisées définitivement et peuvent servir de base à de nouveaux travaux (de type test d'hypothèses).

- Il sera aussi possible et simple de passer à une estimation EU27 en rajoutant les 2 pays entrants quand les données à partir de 2007 seront disponibles sur le site Eurostat.

- Pour plus de détails sur les fonctionnalités, l'utilisation de ce logiciel et ainsi que sur son installation pas à pas, nous renvoyons à la lecture du manuel d'utilisation du logiciel *IPV EU_Cost* (Annexe n°3).

7. Notre estimation du coût des VC pour l'Europe EU25

7.1. Notre procédure d'estimation et le chiffre retenu

- Les informations des chapitres précédents, et notamment les conclusions de l'approche méso-économique (chapitre 4), montrent que l'on ne peut en fait passer que par une approche de type macro-économique (dans le sens utilisé dans notre étude), pour arriver à une estimation transnationale complète et cohérente EU25 du coût des VC. Nous avons donc construit notre estimation de ce coût en utilisant la méthode d'extrapolation développée dans notre logiciel *IPV EU_Cost*.

- Dans un premier temps, nous prenons en compte la seule estimation complète de notre approche méso-économique, celle réalisée pour la France par l'équipe Psytel (France/2006), en introduisant les résultats de cette étude dans le logiciel, comme étant l'une des études européennes à prendre en compte. En utilisant le logiciel, nous obtenons les résultats suivants pour l'année 2006 à partir de l'estimation France/2006 :

Etat de sortie du logiciel *IPV EU_Cost* :
Coûts des VC pour une étude et une année données (millions d'euros)
National french evaluation _ IPV Costs (mean) France/2006

***Année* 2006**	***Ordre et sécurité***	***Santé***	***Protection sociale***	***Coûts économiques***	***TOTAL***	***Euro/ Hab***
Allemagne	374,68	542,88	147,60	2114,95	3180,11	38,60
Autriche	38,82	68,62	15,76	234,51	357,70	43,19
Belgique	53,58	81,47	16,30	288,10	439,45	41,66
Chypre	3,19	1,70	0,45	13,29	18,64	24,13
Danemark	22,14	57,58	14,27	200,49	294,47	54,16
Espagne	182,71	205,61	37,47	895,68	1321,47	29,95
Estonie	2,85	1,94	0,38	11,99	17,16	12,77
Finlande	24,63	42,12	10,16	151,99	228,90	43,47
France	235,00	483,00	120,00	1634,00	2472,00	39,12
Grèce	24,10	37,59	11,42	194,88	267,98	24,04
Hongrie	19,59	18,31	4,73	81,61	124,24	12,34
Irlande	24,24	50,72	5,05	159,47	239,48	56,19
Italie	284,97	387,05	80,05	1346,92	2099,00	35,61
Lettonie	4,13	2,32	0,47	14,58	21,50	9,40
Lituanie	4,37	4,15	0,71	21,63	30,86	9,09
Luxembourg	3,24	5,77	1,66	30,81	41,47	87,75
Malte	0,77	1,21	0,21	4,63	6,81	16,76
Pays-Bas	95,19	117,27	26,29	486,64	725,39	44,38
Pologne	50,05	47,23	13,68	246,55	357,51	9,37
Portugal	29,68	41,30	7,39	141,65	220,03	20,79
République tchèque	24,72	30,28	4,30	103,78	163,07	15,88
Royaume-Uni	498,08	512,47	89,06	1744,10	2843,72	46,91
Slovaquie	9,68	8,78	1,62	40,74	60,83	11,28
Slovénie	5,18	6,96	1,55	27,77	41,47	20,66
Suède	42,47	78,88	21,18	285,22	427,75	47,11
Union européenne (EU25)	**2058,07**	**2835,20**	**631,77**	**10493,81**	**16018,8**	**34,47**

- Nous pouvons alors réunir et comparer les différentes extrapolations EU25 construites à partir de chacune des 7 études :

Les extrapolations EU25 à partir de chaque étude :

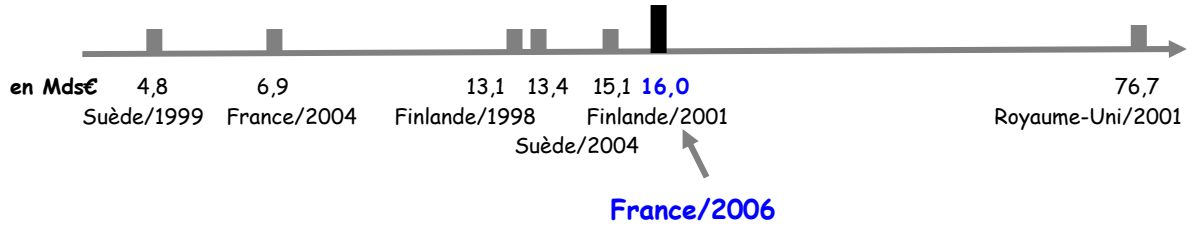

- Par une approche raisonnée (développée en 2.6), nous avons déterminé pourquoi les études Suède/1999 et France/2004 conduisent à des estimations faibles et pourquoi, à l'inverse, l'estimation du Royaume-Uni/2001 est, elle, particulièrement forte. On constatera que notre estimation EU25, à partir de l'étude France/2006, se situe dans une fourchette plausible.

- Nous avons ensuite construit plusieurs estimations multi-études en calculant des moyennes pondérées à partir de différentes combinaisons d'études. Ainsi, en prenant la moyenne pondérée des 7 études, nous obtenons une extrapolation EU25 du coût annuel des VC à 20,9 Mds€ (coût moyen annuel *per capita* à 44,9€). Dans une autre configuration, sans tenir compte de notre propre estimation française et en éliminant l'estimation la plus forte et l'estimation la plus faible, nous obtenons une extrapolation EU25 du coût annuel des VC à 12,1 Mds€ (coût moyen annuel *per capita* à 26,1€).

Différentes extrapolations EU25 à partir de combinaisons d'études :

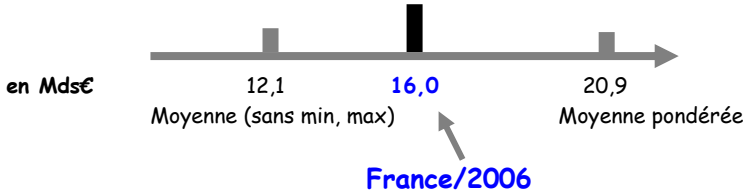

- La valeur construite autour de notre propre estimation nous semble suffisamment centrale au regard des autres études et suffisamment assurée dans sa construction nationale propre pour la proposer comme base de l'extrapolation de l'estimation EU25. Nous ne prétendons pas avoir fixé, une fois pour toutes, une valeur précise et définitive aux coûts de violences conjugales en Europe, faute d'études harmonisées dans chacun des 25 EM, mais avoir fourni un ordre de grandeur plausible, compte tenu de l'état des informations dont nous disposons à ce jour.

➔ **L'ordre de grandeur retenu pour le coût des VC en Europe EU25 se situe autour de 16 Mds€** (milliards d'euros) pour l'année 2006.
➔ **16 Mds€ c'est 33€ annuel *per capita* en Europe, c'est aussi 1 Ms€** (million d'euros) **toutes les 1/2 heures**.

Approche du coût minimal et du coût maximal pour EU25 :
- Nous disposions des valeurs minimale et maximale calculées par l'étude France/2006 et de l'ensemble des estimations nationales des autres études.

- A partir des résultats fournis par le logiciel *IPV EU_Cost*, nous avons pu établir une extrapolation EU25 minimale et une extrapolation EU25 maximale raisonnées à partir de ces informations, en tenant compte de l'accroissement de la zone d'incertitude quand on multiplie les estimations, sur le modèle de la construction des intervalles de confiance en statistique. En l'absence d'études nationales complémentaires fondées sur une méthodologie harmonisée, ce résultat ne présente pas, bien entendu, un caractère scientifique assuré. **Il s'agit clairement de la détermination raisonnée d'ordres de grandeur :**

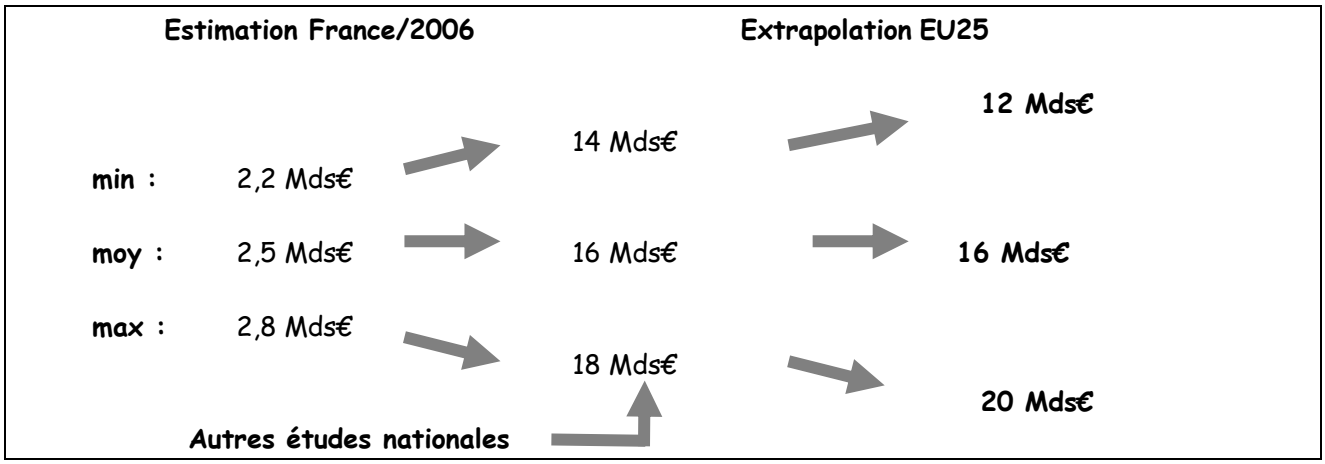

7.2. Limites de notre estimation et discussion

- La majorité des études de coût s'appuie principalement sur des données existantes collectées et publiées par des organismes publics ou des instituts de recherche, avec des objectifs différents de celui de cette estimation. Plusieurs estimations de coût des violences déjà faites reposent sur des données extraites de multiples rapports, enquêtes et études. Ces données, si elles constituent un point de départ incontournable, restent cependant insuffisantes, car incomplètes pour évaluer exhaustivement l'ampleur du poids économique des VC. En exploitant les données existantes, les études de coût souffrent de problèmes méthodologiques liés à la multiplication des approximations et des hypothèses de calcul. En réalité, les concepts utilisés le sont souvent en fonction de la disponibilité des informations, plutôt qu'en fonction des conditions requises pour garantir la validité et la fiabilité des résultats.

- Parfois les données disponibles sont exploitées comme des données de substitution aux informations manquantes. Par exemple, dans le cas de l'exploitation de certaines variables de l'enquête Enveff, les niveaux de fréquence de consommation sont recherchés et non les mesures directes de ces consommations. Les problèmes d'approximation, d'absences d'indicateurs, de dimensions manquantes, de fabrication d'hypothèses, se retrouvent dans toutes les études d'évaluation sur ce sujet, limitant ainsi leur validité et leur fiabilité. L'introduction de données plus précises ou d'indicateurs de coûts additionnels dans les calculs entraîne une révision moins contestable des coûts à la hausse. D'où l'intérêt de sensibiliser les institutions pour remédier à l'incomplétude des données.

- Les violences conjugales constituent encore un phénomène difficile à appréhender dans toutes ses dimensions ; elles constituent encore un sujet tabou, un phénomène relativement récent, longitudinal, étalé dans le temps et trop souvent caché. Les VC se situent à la limite entre sphères privée et publique : le fonctionnement d'un couple ne concerne *a priori* que les deux partenaires, sauf si l'un des deux est nié dans sa dignité et peu à peu détruit, alors la collectivité a un devoir d'ingérence et d'aide à la protection. Le sujet spécifique limite fortement la validité des données d'enquêtes. Les conditions de

sa passation peuvent générer des biais importants dans les réponses ; les répondants pouvant être perturbés par le thème des questions, leur formulation, les modalités des réponses et même les conditions matérielles du recueil.

- Les effectifs des études portant sur ces violences sont souvent insuffisants pour en déduire des corrélations robustes. La particularité des violences au sein du couple renforce la difficulté d'isoler et de réaliser des sous-analyses de la population cible.

- Le choix de l'horizon temporel retenu est une limite pour l'évaluation d'un phénomène aussi étalé dans le temps. En effet, une autre difficulté se situe dans la préhension de l'horizon temporel des études L'idéal serait de mesurer l'impact de ces violences sur la collectivité pendant toute la durée de vie de la victime et de ses proches (du fait également du caractère itératif de ce phénomène) et non pas se limiter à une période de temps plus restreinte, du fait des disponibilité des données et du temps de réalisation de l'étude. Il serait cependant recommandé que l'horizon temporel soit choisi de façon à ce que l'ensemble des répercussions de ce phénomène soit saisi dans l'analyse. Dans ce cas particulier d'effets à très long terme difficiles à mesurer, les horizons temporels plus courts sont cependant majoritairement retenus dans les études. Nous nous sommes efforcés dans notre calcul de parvenir à des estimations annuelles. Un calcul annuel des coûts permet d'observer leur évolution dans le temps. Cependant, l'utilisation de données collectées irrégulièrement et sporadiquement contraint les évaluateurs à un compromis consistant à regrouper des données disponibles collectées en différentes années et à calculer un coût estimé pour une année moyenne. Tout en restant la meilleure solution compte tenu des circonstances, cette solution ne permet cependant pas d'observer l'évolution des coûts d'une année sur l'autre et oblige à faire l'impasse sur un certain nombre de postes de dépenses. Une démarche fondée sur la fréquence des occurrences, qui prenne en considération tous les recours occasionnels ou répétés au cours d'une période donnée, et notamment une période 5 ans, permettrait d'appréhender la totalité des coûts engendrés par ces violences.

- Enfin, de grandes disparités méthodologiques sont constatées au sein des différentes études publiées. La diversité des estimations du coût annuel des violences conjugales dans la littérature internationale s'explique par l'utilisation de méthodologies différentes : soit valorisation systématique des événements (par extrapolation), soit valorisation des seuls événements déjà répertoriés dans les bases de données, population, système de santé et de protection sociale. D'où les difficultés pour transposer les résultats. Nous avons vu que les résultats des études nationales complètes en Europe sont très divergents, l'estimation variant d'un facteur 15.

- Notre étude France/2006 évalue le coût des violences conjugales à prés de 2 472 millions d'euros, ce qui correspond, une fois rapporté à la population, à prés de 39,12€ par habitant. Nous avons vu aussi les hypothèses très fortes qui sous-tendent l'extrapolation EU25 (*16 Mds€, avec une fourchette de 12 à 20 Mds€*), mais, dans le contexte actuel de l'état des systèmes d'information, **cela nous a paru être la seule voie pour parvenir à l'ébauche d'un ordre de grandeur plausible.**

8. Nos recommandations et conclusions

8.1. Dix recommandations

8.1.1. Poursuivre le travail entrepris :

- Nous sommes conscients que le travail dont nous rendons compte n'est que le début d'un processus. Il faut continuer à chiffrer, par différentes voies, le phénomène des VC en Europe. Nous souffrons toujours d'un important déficit d'informations, tant du point de vue des enquêtes épidémiologiques que des études économiques spécifiques. Nous l'avons constaté tout au long de la réalisation de ce projet. Même si la situation s'est améliorée dans une majorité d'Etats membres (existence d'enquêtes nationales en population, par exemple), il existe d'autres Etats, notamment en Hongrie, où les concepts et les données chiffrées de base ne sont toujours pas disponibles. En l'absence d'études nationales complémentaires de coût fondées sur une méthodologie harmonisée, ce résultat ne présente pas, bien entendu, de caractère scientifique assuré. Il s'agit clairement de la détermination raisonnée d'ordres de grandeur.
- Comme nous l'évoquions au début de ce rapport, il reste encore un important travail de dévoilement conceptuel à établir pour appareiller les habituels instruments de mesure des économistes à notre objectif : répondre à la question apparemment simple « combien coûtent à la société les VC ? ». Les acteurs qui veulent lutter efficacement contre les violences de genre doivent continuer à investir et à approfondir le « champ de l'économique ».

8.1.2. Mettre en valeur le savoir des expert(e)s de terrain :

- Comme nous l'avons vu dans le chapitre 5, nous avons été fortement impressionnés par la richesse de l'apport des expert(e)s de terrain interrogé(e)s lors de nos entretiens. Elles nous faisaient facilement part de leur savoir accumulé, issu de nombreuses années d'expérience, au cours de ces entretiens hors d'un cadre institutionnel classique.
- Leurs diagnostics concernant les mesures souhaitables en matière de lutte contre les VC et les réorientations préférentielles des flux budgétaires semblaient très convergents et pertinents. Il nous semble qu'il faudrait à l'avenir chercher des dispositifs permettant de s'appuyer plus fortement sur ce type de « consensus d'experts de terrain ».

8.1.3. Communiquer sur le coût social des violences conjugales en Europe :

- Nous pouvons communiquer à l'issue de ce travail avec un message simple :

- Les violences conjugales ont un coût très important pour la communauté. En prenant en compte les coûts médicaux directs, les coûts de police, de justice, les aides sociales, les pertes de production et la partie tangible des coûts humains, ***l'estimation du coût des violences conjugales dans les Etats de l'Union européenne (EU25) se situe autour de 16 milliards d'euros pour l'année 2006.***
- Plus que sur la précision du chiffre, nous voudrions insister sur son ampleur et sur les ordres de grandeur en jeu : alors que les programmes de prévention nationaux et européens se mesurent, au mieux, en dizaines de millions d'euros, le coût des violences conjugales s'évalue lui en dizaines de milliards d'euros, donc dans un rapport de 1 à 1000 !
- Ainsi, tant du point de vue éthique qu'économique, il nous faut renforcer la prévention et la lutte contre les violences conjugales et effecteur des réorientations de flux budgétaires.

8.1.4. Se fixer un objectif chiffré précis de baisse des VC en Europe :

- Se fixer un objectif chiffré précis de baisse de la prévalence des violences conjugales en Europe présente au moins deux avantages : cela incite à suivre cet objectif et fixe un enjeu politique. L'objectif de baisse permet aux acteurs et aux observateurs de mesurer le chemin parcouru ou de déplorer les écarts constatés et de suggérer des mesures correctrices. L'enjeu social devient alors enjeu politique.

- Nous pourrions, par exemple, nous fixer comme objectif de baisse, à l'issue du programme Daphné III (2007-2013), ***une diminution de 20 % des violences physiques graves*** **attribuables aux violences conjugales ou encore *de la mortalité directe* (fémicides) par ces violences.**
- Il faut aussi étudier les difficultés de mesures de ces évolutions. En premier lieu, remarquons que les pays qui affichent une prévalence basse peuvent être ceux qui comptabilisent mal ces violences. Une politique de sensibilisation commence souvent par une longue phase d'augmentation de la prévalence, puisque les victimes sont incitées à dévoiler les violences subies. Il faut de plus pouvoir distinguer entre baisse réelle et baisse fictive : par exemple, il peut y avoir une diminution artificielle du nombre des plaintes par des propositions systématiques de médiation avant l'enregistrement de la plainte, par incitation au recours à la « main courante » plutôt qu'au dépôt de plainte, etc. Il y a donc de nombreux biais possibles à étudier dans la mesure du phénomène.

8.1.5. Créer un point T_0 d'estimation de la prévalence des violences conjugales en Europe :
- Pour pouvoir évaluer cet objectif au terme du programme Daphné III, il faut se donner rapidement un point initial d'observation T_0 : par une méthode simple, harmonisée, reproductible, respectueuse de l'éthique et des critères scientifiques, nous proposons que soit menée ***une enquête représentative en population pour chiffrer les violences conjugales*** sous ses principales formes dans l'ensemble des Etats de l'Union européenne (ou simultanément dans plusieurs EM). Cette enquête sera reconduite à l'identique 5 ans plus tard. Nous mesurerons alors le chemin parcouru et l'ampleur des difficultés.
- Une autre solution intéressante tant du point de vue de la connaissance de l'incidence que de l'estimation des coûts économiques des VC en Europe consisterait à gérer une cohorte représentative de femmes sur plusieurs années. Cela permettrait d'avoir une mesure précise de l'incidence, de pouvoir suivre son évolution et de déterminer des coûts économiques plus précis en y incluant, par exemple, les séquelles à long terme. Cette solution, relativement coûteuse et longue, est méthodologiquement très riche.

8.1.6. Montrer la forte utilité marginale des programmes de prévention :
- En se fixant, comme nous le recommandons précédemment, un objectif réaliste et vérifiable de baisse de la prévalence des violences conjugales de n % à l'issue du programme Daphné III (2007-2013), on peut espérer une économie de plusieurs milliards d'€. Pour fixer les idées, si le coût total annuel (CT) des VC est de 16 Mds€ et si l'on se fixe un objectif de baisse linéaire de 20 % sur les 6 années de 2008 et 2013, on obtient une économie sur ces 6 ans de **9,6Mds€** ((16-12,8) x 6 / 2).

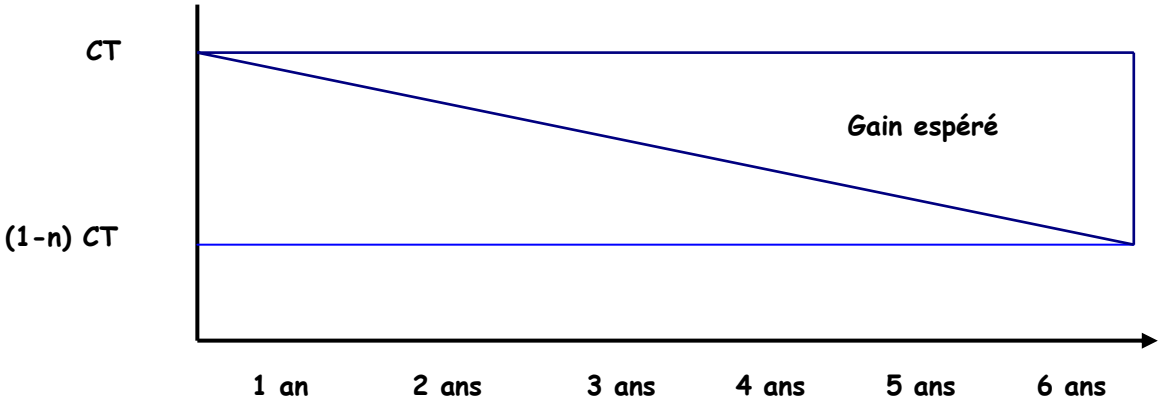

- Nous sommes bien conscients des limites d'un tel chiffrage quant à sa réalité économique, mais il nous semble intéressant pour souligner que des gains importants sont possibles en mettant en place des politiques de prévention efficaces.
- En se fondant, par exemple, sur un coût de programme de prévention de 110Ms€ sur 6 ans (Daphné III) et sur une économie possible de 9,6Mds€ durant cette période, on peut conclure qu'**en augmentant de 1€ le budget des politiques efficaces de prévention des VC, nous pourrions économiser jusqu'à 87€ de coût global** (9,6Mds€/110Ms€), **dont 30€ en coûts directs** (34 % du coût global). **Ceci tend à montrer la forte utilité marginale des programmes de prévention dans le domaine.**

8.1.7. Mieux diffuser les recommandations et les bonnes pratiques issues des projets Daphné :
- Les plus de 500 projets Daphné ont généré un corpus de connaissances très important, notamment concernant les violences conjugales (voir les résultats de notre projet « Méta-analyse des recommandations Daphné » - JLS/DAP/06-1/134/WY et sa base de recommandations). La prise en compte de ces multiples expériences et de ces connaissances novatrices doit permettre de déterminer des bonnes pratiques transposables et de sélectionner les outils de prévention les plus efficaces.
- Il faut maintenant *diffuser plus largement ces recommandations et ces outils* pour qu'ils s'articulent avec les différents plans nationaux de prévention et de lutte contre les violences conjugales. Mettre en place pour cela une équipe permanente (ou des projets Daphné ?) spécialisée dans la valorisation et la diffusion des résultats des études, fonctions que les projets ne peuvent pas assurer pleinement eux-mêmes séparément, nous paraît essentiel.

8.1.8. Valoriser la « marque Daphné » :
- Après avoir constitué une base de connaissance d'une remarquable richesse, le programme Daphné doit aussi maintenant se fixer un *objectif de rayonnement*, par exemple, en professionnalisant la partie « diffusion » des projets, comme nous le recommandons dans le point précédent, mais aussi en communiquant sur la « marque Daphné » avec ses objectifs propres et ses propres énoncés simples pertinents et validés, comme par exemple : **plus de 2000 décès par an liés aux violences conjugales en Europe** (résultat en cours de construction dans notre projet « Analyse de la mortalité liée aux violences conjugales en Europe »), **16 milliards d'euros de répercussions économiques des violences conjugales en Europe** à travers des *publications DAPHNE, des messages DAPHNE, des campagnes de communication DAPHNE,* etc.

8.1.9. Renforcer les actions transversales inter DG :
- C'est une recommandation que nous avons déjà formulée précédemment. Nous pensons qu'il faut renforcer les actions transversales inter DG au sein de la Commission (par exemple entre les DGs Emploi, Santé-Consommateurs, Eurostat et JLS) autour de la stratégie-cadre communautaire en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Par exemple, dans son document une « Feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2006-2010 » la DG Emploi met en avant 6 domaines prioritaires pour l'action de l'UE relative à l'égalité, dont l'éradication de toute forme de violence fondée sur le genre et de la traite d'êtres humains. Comment s'articule cette action par rapport aux objectifs prioritaires du programme Daphné ?

8.1.10. Vers un plan d'action européen en matière de lutte contre les VC :
- Nous savons qu'il est possible de sélectionner des bonnes pratiques, des bonnes recommandations, des retours d'expérience transposables dans l'ensemble du corpus de connaissances accumulées par les projets Daphné. Avec ces matériaux, il serait alors possible de construire et de promouvoir un « Plan d'action européen de lutte contre les VC » qui serait une sorte de boîte à outils où les Etats membres pourraient choisir des modules pour enrichir leurs propres actions nationales.

8.2. Nos conclusions

A l'issue de ce projet, nous pouvons fournir, concernant le coût des violences conjugales en Europe :

➔ **un ordre de grandeur du coût des VC en Europe EU25 = 16 Mds€** (milliards d'euros) pour l'année 2006. 16 Mds€ c'est 33€ annuel *per capita* en Europe, 1 Ms€ toutes les 1/2 heures. En complétant l'estimation française avec celle réalisée dans leur pays par nos partenaires et en extrapolant **au niveau des 25 Etats membres,** nous sommes parvenus à cette estimation de 16 Mds€. Des estimations fines (méso-économiques), harmonisées, menées dans d'autres EM sur le modèle de celle menée en France permettraient d'affiner notre résultat.

➔ **une moins large marge d'incertitude = 12 Mds€-20 Mds€** l'hypothèse basse de notre estimation est de 12 milliards d'euros, l'hypothèse haute de 20 milliards d'euros. Cependant, cette marge d'incertitude (de 1 à 1,7) est nettement inférieure à celle de départ (rapport de 1 à 15 entre les études nationales).

➔ **une estimation pour la France = 2,5 Mds€** pour l'année 2006 avec, en hypothèse basse 2,1 Mds€ et en hypothèse haute 2,8 Mds€. C'est le résultat de notre approche fine, de type méso-économique, dont 34 % (0,838 Mds€) pour l'ensemble des coûts directs et 66 % (1,634 Mds€) pour l'ensemble des conséquences indirectes.

➔ **des ordres de grandeur** : tout au long de cette étude, nous avons préféré parler d'ordre de grandeur, plutôt que d'un chiffre faussement précis. Un chiffre est toujours *en demande de réalité*, car il est presque toujours de l'ordre de la construction et non du constat (voir à ce sujet notre Annexe n°15). Les ordres de grandeur en jeu sont les suivants : **le coût des violences conjugales en Europe se mesure en dizaines de milliards d'euros (10n Mds€), tandis que les budgets annuels des programmes de prévention de ces violences en Europe se mesurent en dizaines de millions d'euros (10n Ms€),** soit dans un rapport de 1 à 1000 !

➔ **une méthode d'estimation** : un **référentiel d'estimation fine** (méso-économique) **très explicite** pour la France (toutes les hypothèses de calcul sont détaillées dans ce rapport et ses annexes) a été élaboré. Conjointement, nous avons développé le **logiciel *IPV EU_Cost*** permettant de mettre à jour les calculs macro-économiques d'extrapolation au niveau EU25, les calculs méso-économiques (avec calcul des hypothèses haute et basse), d'introduire de nouvelles études et de tester la sensibilité des modèles.

➔ **une qualification** : ***lourdes***, dans le sens : les conséquences économiques des VC en Europe sont « *lourdes* ». Ce n'est certes pas une surprise, c'est une affirmation relativement bien étayée de l'étude.

➔ **une conviction** : nous devons continuer les actions visant à éradiquer les VC en Europe en ajoutant l'argument économique à la liste des arguments éthiques et juridiques dans le cadre de stratégies transversales. L'approche « par l'économique » participe de la diversité cognitive du phénomène des VC. Plus que la précision du chiffre c'est, dans un premier temps, le processus de connaissance qui importe et la détermination des ordres de grandeur.

➔ **une utilité marginale élevée des programmes de prévention** : en se fixant un objectif raisonnable et limité de baisse de la prévalence des VC en Europe (par exemple 20 %) durant le programme Daphné III (2008-2013), l'étude montre qu'**en augmentant de 1€ le budget des politiques de prévention des VC, nous pouvons économiser 87€ de coût global, dont 30€ de coûts directs.**

➔ **enfin un modèle pour l'action** :
- Nous ne nous sommes pas uniquement situés dans une logique de constat des coûts, mais aussi dans une logique de réorientation préférentielle des flux budgétaires. Ainsi, le consensus issu des expert(e)s consulté(e)s lors de notre approche micro-économique nous indique qu'une reconnaissance sociale et judiciaire des violences commises et des préjudices subis est une condition essentielle de la reconstruction rapide des victimes. Nous pouvons alors conclure **qu'un accroissement des budgets de la justice** (pour une meilleure coordination entre justice pénale, civile, services de police et associations de terrain) **devrait entraîner rapidement des économies substantielles, notamment du côté des dépenses de santé**, du fait de la reconstruction beaucoup plus rapide des victimes une fois les violences reconnues et traitées socialement et judiciairement.

- De même, ces expert(e)s soulignent unanimement **l'importance de la question de l'hébergement rapide et de la réinsertion sociale des victimes**. On peut donc recommander de mettre en œuvre des politiques visant à augmenter la disponibilité des logements sociaux réservés aux victimes, ce qui devrait entraîner des économies sur d'autres postes, comme celui de l'absentéisme ou plus globalement celui des pertes de production.

- Les cinq axes essentiels pour améliorer la lutte contre les VC et la situation des victimes restent clairement, pour les expert(e)s consulté(e)s :

- Axe 1 : la formation des personnels en contact avec les victimes, surtout pour le dépistage précoce des VC et l'aide aux victimes (personnels de justice, police, santé et éducation) ;

- Axe 2 : des modifications législatives visant, par exemple, la suspension du principe de coparentalité en cas de VC, l'aménagement du principe de solidarité financière, la domiciliation possible, par exemple en centre d'hébergement, la création d'un délit spécifique de VC, etc.

- Axe 3 : pour le plus long terme, **la mise en place d'actions éducatives** fortes en direction des enfants et des adolescents concernant l'égalité homme-femme ;

- Axe 4 : une amélioration de l'accessibilité rapide aux hébergements d'urgence puis aux logements sociaux en cas de besoin pour les victimes des VC et leurs enfants ;

- Axe 5 : enfin, **une meilleure coordination entre les différents services au niveau « administratif intermédiaire et associatif »** (par exemple, pour la France, au niveau du département) : justice civile et pénale, services de police, service de santé (PMI en France), services sociaux et éducatifs (inspection d'académie en France) et associations de terrain.

- Au-delà du chiffrage technique du coût des VC en Europe, nous voudrions que notre travail soutienne une vision politique dans le programme Daphné.

- Nombre de projets Daphné peuvent être vus comme des **« fabriques d'énoncés pertinents »**, à destination de plusieurs publics cibles dont les décideurs politiques et le grand public, avec la volonté de **« faire parole »** autour de cette problématique à multiples aspects, comme pour cette étude, autour de la notion de coût des VC et de son ampleur.

- Nous avons voulu montrer que **le renforcement des politiques budgétaires dans des plans nationaux et européens de lutte contre les VC et la réorientation de flux budgétaires sont nécessaires éthiquement et rationnels économiquement** sous 3 conditions :

- sélectionner le petit nombre de mesures efficaces par la mise en valeur du savoir-faire extrait des projets Daphné et de consensus d'expert(e)s de terrain ;
- se donner des objectifs chiffrés de baisse de la prévalence des VC au niveau national et au niveau européen ;
- pouvoir évaluer l'efficacité des politiques mises en place, c'est-à-dire savoir si les objectifs chiffrés ont été atteints (toute chose égale par ailleurs) en fin de programme, par la mise en place d'un instrument de mesure harmonisé, de type enquête représentative en population.

➔ Nous pensons avoir montré que notre recommandation de renforcement des politiques de prévention efficaces en matière de lutte contre les violences conjugales procède d'un choix, prioritairement d'éthique sociale, mais aussi, secondairement, de stricte rationalité économique au regard des répercussions économiques lourdes de ce type de violence en Europe EU25 : de l'ordre de 16 milliards d'euros en 2006.